

Envoyé en préfecture le 17/03/2022

Reçu en préfecture le 17/03/2022

Affiché le



ID : 031-200068815-20220310-D_2022_36_7_1-DE



Note introductive

au

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Mars 2022

Table des matières

PREAMBULE	3
CONTEXTE INTERNATIONAL	4
CONTEXTE NATIONAL.....	5
CONTEXTE LOCAL	7
I. EXERCICE 2021.....	8
1. DONNEES D'ANALYSE	8
1.1. <i>Résultats 2021</i>	8
1.2. <i>Principales recettes 2021</i>	9
1.3. <i>Niveau d'endettement</i>	15
1.4. <i>Equilibre budgétaire</i>	18
2. COMPTE ADMINISTRATIF 2021.....	19
2.1. <i>Fonctionnement</i>	19
2.2. <i>Investissement</i>	23
2.3. <i>Zoom sur les dépenses de personnel Budget Principal</i>	25
II. EXERCICE 2022.....	35
2.1. <i>Les dépenses de fonctionnement</i>	35
2.2. <i>Les charges de personnel</i>	36
2.3. <i>Les recettes de fonctionnement</i>	39
2.4. <i>Dépenses d'investissement identifiées</i>	43
2.5. <i>Recettes d'investissement</i>	45

PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) a été introduit par la loi relative à l'Administration Territoriale de la République (ATR) du 6 février 1992. Il a vu son contenu précisé et enrichi par la loi NOTRE et l'article D2312-3 du CGCT et complété par la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus et dans les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, la collectivité doit obligatoirement assurer la tenue d'un DOB, dans les deux mois précédant le vote du budget, avec un temps suffisant pour permettre à l'assemblée de prendre connaissance des informations financières.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 prévoit un certain nombre de dispositions qui visent à compléter ce document, notamment l'obligation de réaliser un rapport annuel d'orientations budgétaires contenant :

- L'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement.
- La présentation des engagements pluriannuels.
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette contractée et des perspectives pour le projet de budget.

Ces orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

- Des informations sur la structure des effectifs sur les dépenses de personnel notamment des éléments sur la rémunération (traitement indiciaire, régime indemnitaire, NBI, heures supplémentaires rémunérées et avantage en nature) et durée effective du travail.

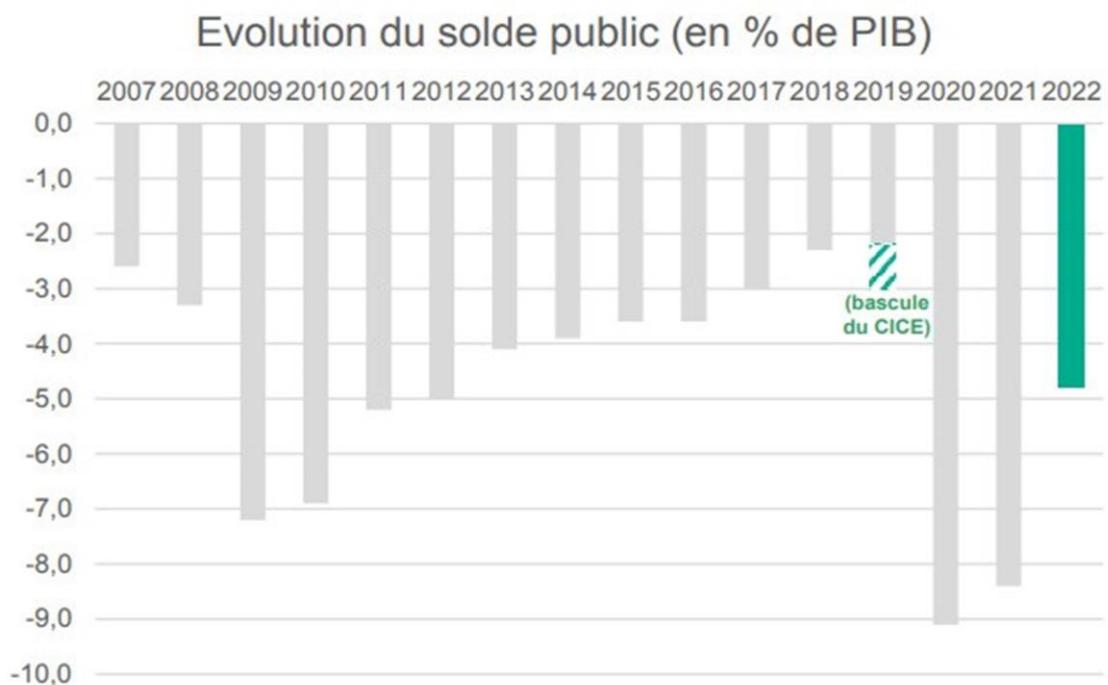
Le présent document reprend toutes les obligations réglementaires et récapitule toutes les informations préalables à la bonne information des élus communautaires, à la fois en matière de contexte national pouvant impacter directement la Communauté de communes, mais également en dressant un bilan et les perspectives des principales charges et produit des exercices passés et à venir.

CONTEXTE INTERNATIONAL

La crise sanitaire a provoqué un arrêt total de l'économie en mars 2021, dont les répercussions se font encore plus ressentir en 2022.

Les inégalités de richesses se sont accrues pendant la crise avec une augmentation de la précarité et du taux de pauvreté avec près de 10M de personnes en France qui vivent avec moins de 1100 €/mois. Ex : les jeunes représentent 50% des bénéficiaires des Resto du Cœur.

Les mesures du plan de relance du Gouvernement et des collectivités contribuent au retour de la croissance. La reprise amorcée depuis le printemps et l'augmentation de la couverture vaccinale permettraient une croissance toujours soutenue en 2022 (+4 %) après un fort rebond en 2021 (+6 %) - aléas = évolution de la situation sanitaire.



Déficit public : après une dégradation en 2020 et 2021 liée aux mesures de soutien, 2022 s'inscrit dans une normalisation progressive de la trajectoire des dépenses publiques (4,8 % du PIB en prévisions 2022).

Les principales mesures du projet de loi de finances 2022

Un projet de Loi de Finances pour 2022 dans la continuité de 2021 qui met l'accent sur la relance sans prendre en compte les difficultés sociales liées à la conjoncture économique :

- La continuité du plan de relance = dotation en faveur de l'investissement local via la DETR et le DSIL.
- Un maintien de l'enveloppe de DGF au niveau national qui ne garantit pas un maintien pour chaque collectivité – recentrage de la DGF sur la péréquation au détriment des autres composantes.

- Une réforme des indicateurs financiers (potentiel fiscal, effort fiscal et impacts sur le calcul de la DGF sans prendre en considération les augmentations de charges imposées aux collectivités par l'État (personnels) ou l'inflation).

CONTEXTE NATIONAL

Le gouvernement a présenté, fin septembre, son projet de loi de finances (PLF) pour 2022. Ce projet illustre une normalisation progressive des finances publiques, en dépenses et en recettes, au regard de la gestion d'urgence due à la crise sanitaire de 2020 et 2021. Ce projet est placé sous le signe d'une forte reprise économique, permettant un rétablissement progressif des finances publiques.

Une hypothèse de forte reprise économique

En 2020, dans un contexte de crise sanitaire, le Produit intérieur brut (PIB) en volume s'est contracté de 7,9%, après une croissance de +2,3% en 2017, +1,9% en 2018 et +1,8% en 2019. Cette récession est cependant inférieure à celle qui avait été prévue par le gouvernement dans le cadre de la précédente loi de finances (-11%). Les prévisions du gouvernement d'une croissance du PIB de 6% en 2021 et 4% en 2022 sont assez proches des dernières prévisions des instituts économiques. Si ces prévisions se confirment, le PIB retrouverait son niveau d'avant crise dès 2022.

L'inflation rebondit en 2021 et resterait équivalente en 2022

L'inflation augmenterait en 2021 à +1,5 %, du fait notamment du rebond des prix volatils, en particulier ceux des produits énergétiques. Elle serait stable à +1,5 % en 2022, la dynamique des prix revenant vers son niveau habituel, en lien avec la reprise économique. La prévision d'inflation pour 2022 est proche des dernières prévisions de la Banque de France. Dans son avis rendu public le 22 septembre, le Haut Conseil des Finances Publiques juge la prévision du gouvernement réaliste.

Les comptes publics particulièrement dégradés

Anticipé à 11,3% du PIB dans la loi de finance 2021, le déficit est moins élevé que prévu. Il atteint cependant un niveau inédit de près de 210 milliards d'euros (+ 135 Md€ par rapport à 2019) soit 9,1% du PIB. En points de PIB, le déficit public dépasserait les 10% en 2020 et resterait très élevé en 2021 (6,7%).

Le poids des administrations publiques locales (APUL) dans le déficit public reste limité. Ce sont les comptes de la Sécurité Sociale et de l'État qui enregistrent une progression particulièrement importante du déficit. Les comptes de l'État ont été plus fortement impactés par la crise en raison de la baisse des recettes de fonctionnement couplée à une progression dans les mêmes proportions des dépenses de fonctionnement liées au soutien massif à l'activité. La dette publique aura augmenté de 275 milliards d'euros en 2020, pour atteindre 115% du PIB. Les comptes de l'État et de la Sécurité sociale font apparaître une forte augmentation de l'endettement. La dette des APUL progresse, mais dans des proportions moindres ; elle représente 10% de la dette publique, contre 93,4% pour l'État.

Le surcroît d'endettement lié à la crise du Covid-19 est estimé par le gouvernement à 165Md€ pour le budget de l'État. Ce dernier prévoit d'affecter chaque année au remboursement de la dette covid 0% de la croissance des ressources par rapport à l'année 2020, ce qui selon ses prévisions permettrait une trajectoire de remboursement sur 20 ans.

Le déficit public diminuerait à 8,4% du PIB en 2021 et 4,8% en 2022 en raison du rebond de l'économie et de la réduction progressive des mesures exceptionnelles de soutien. Il resterait encore élevé avec 124,5 Md€ en 2022. L'endettement public resterait également très élevé. Le redressement des comptes devra se poursuivre post 2022.

Loi de finances 2022 – Mesures spécifiques aux collectivités territoriales

Evolution des concours financiers de l'Etat :

- L'augmentation de l'enveloppe est plafonnée à 264M€ pour atteindre un montant de 41.29 Mds de concours en 2022.
- Les principaux mouvements constatés concernent notamment : la baisse de 560 M€ des concours liés à la crise sanitaire, avec la suppression de certaines dotations exceptionnelles (achat de masques...) et la réduction des crédits du dispositif de compensation des pertes de recettes de 410 M€
- L'augmentation de 337 M€ des crédits de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (+59%) ;
- Des progressions liées aux mesures de baisse des impôts de production décidées en loi de finances 2021 (réduction de 50% de la CVAE et des valeurs locatives des locaux industriels imposés à la TFB et à la CFE).

La stabilisation du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2022

Le montant de la DGF est stable à périmètre constant pour la cinquième année consécutive et ressort à 26.78 milliards d'euros. En ce qui concerne la péréquation, le gouvernement prévoit une progression de 190 millions d'euros des dotations de péréquation communales : + 95M€ pour la dotation de solidarité urbaine (DSU) + 95 M€ pour la dotation de solidarité rurale (DSR). L'augmentation est un peu plus importante que celle constatée ces dernières années.

En 2019, 2020 et 2021, elle s'élevait à 90 M€ pour chacune des deux dotations. Comme en 2021, l'augmentation est financée par l'écêtement de la dotation forfaitaire. Cet écêtement s'applique aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur à 75% de la moyenne des communes.

Modification des indicateurs financiers utilisés pour le calcul des dotations et des mécanismes de péréquation

La modification du panier de recettes des communes et EPCI en 2021 rend nécessaire la réforme des indicateurs financiers utilisés pour la répartition des dotations et des mécanismes de péréquation. Comme



ces indicateurs s'appuient principalement sur des données financières. L'application de la réforme sera 2022. Dès la LFI 2021, une première version de réforme des indicateurs avait été proposée. Les travaux du comité des finances locales (CFL) sur le sujet se sont poursuivis cette année. Les dispositions du PLF 2022 apportent peu d'évolutions concernant la prise en compte du nouveau panier de ressources fiscales. En revanche, elles rénovent plus largement les indicateurs afin de donner une image plus fidèle de la situation de la collectivité.

Deux évolutions majeures sont à noter :

- La prise en compte dans les potentiels fiscaux / financiers de nouvelles ressources pour les communes, en particulier les droits de mutation à titre onéreux (DMTO -moyenne sur trois ans), la taxe locale sur la taxe sur la publicité extérieure (TLPE), la taxe sur les pylônes et la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour les communes qui l'ont mise en place.

La simplification du calcul de l'effort fiscal communal et de l'effort fiscal agrégé.

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2022 est de +3.4%

CONTEXTE LOCAL

L'année 2021 restera comme 2020 une année particulière. La crise sanitaire qui a profondément impacté le fonctionnement des collectivités territoriales et leurs établissements publics est toujours d'actualité.

Malgré une augmentation des recettes de la collectivité (+6%), les dépenses continuent à progresser de façon plus importantes (+8%), ce qui dégrade l'excédent brut courant.

Les dépenses liées au fonctionnement des services sont contenues par rapport à 2020 mais s'ajoutent en 2021, les charges liées à la crise sanitaire (entretien des locaux, produits, charges de personnel liées au remplacement des maladies et aux mesures générales nécessaires à la gestion de la crise sanitaire, report en année pleine des charges de personnel...), le vieillissement du parc de véhicules et les coûts de traitement des déchets ménagers en constante augmentation.

Le plan pluriannuel d'investissement a été élaboré en fin d'année 2021, il donne une meilleure lisibilité sur le mandat (2022-2026). Toutefois, sa réalisation nécessitera une action sur la fiscalité locale et un rephasage annuel des investissements

I. EXERCICE 2021

Envoyé en préfecture le 17/03/2022

Reçu en préfecture le 17/03/2022

Affiché le



ID : 031-200068815-20220310-D_2022_36_7_1-DE

Objectifs fixés pour l'exercice :

- Veiller à la bonne gestion des crédits par une maîtrise des dépenses de fonctionnement de l'intercommunalité,
- Etaler les investissements répondant aux besoins programmés dans le cadre de la prospective financière (plan pluriannuel d'investissement élaboré en 2021),
- Maintenir les efforts de gestion pour renforcer la qualité du service rendu à l'utilisateur par l'intercommunalité.

1. Données d'analyse

1.1. Résultats 2021

Budget Général	DEPENSES		RECETTES		TOTAL
	Dépenses de l'exercice	Restes à réaliser	Recettes de l'exercice	Restes à réaliser	
Fonctionnement	21 583 706.04	321 378.39	22 525 865.70		942 159.66
Investissement	7 843 509.54	2 941 779.74	11 634 227.49	1 991 101.19	3 790 717.95

Sections	Fonctionnement	Investissement
Report/excédent 2020	3 494 838.64	-3 306 638.85
Résultat exercice 2021	942 159.66	3 790 717.95
Résultat cumulé	4 436 998.30	484 079.10

Comme 2020, on constate une dégradation du résultat de fonctionnement sur l'exercice 2021.

	2018	2019	2020	2021
Résultat brut fonctionnement	1 427 369.06	1 015 861.32	1 241 747.91	942 159.66

Cette dégradation s'explique essentiellement par la croissance des charges de fonctionnement (8%) par rapport aux recettes (6%).

1.2. Principales recettes 2021

	2017		2018		2019		2020		2021	
	Montant	Ratio €/ hab								
<i>Population INSEE au 01/01/2021 : 35448</i>										
TEOM	3 756 032 €	108 €	3 823 012	109 €	3 946 467	112 €	4 048 118	114 €	4 166 138	118 €
Fiscalité (CFE, CVAE, IFER, TASCOM, TH, FB et FNB) déduction du FNGIR	7 783 888 €	223 €	7 752 719 €	221 €	8 197 401 €	232 €	8 160 286 €	230 €	7 856 569 €	222 €
Compensations fiscales	314 825 €	9 €	324 558 €	9 €	424 559 €	12 €	458 926 €	13 €	1 117 214 €	32 €
Dotation Globale de Fonctionnement	1 256 509 €	35.33 €	1 252 054	34.96 €	1 297 008	35.96 €	1 347 707	37.34 €	1 403 755	39.60 €

* population DGF 2021 : 36 102

La fiscalité baisse au vu de la suppression de la taxe d'habitation compensée par la fraction de TVA et des exonérations de bases sur la CFE et la CVAE. Les compensations fiscales de la CVAE et de la CFE permettent d'accroître les recettes.

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Chaque ancienne intercommunalité avait instauré un zonage en fonction des conditions de réalisation du service et son coût.

Le conseil communautaire du 8 avril 2021 a fixé les taux s'appliquant à chaque zone :

2021			
COMMUNES	TAUX Votés 2020	Bases provisoires 2021	Produit prévisionnel 2021
ZONE 16		12 114 526	1 572 851
BOUSSENS	12.87%	1 101 784	141 800
CAZERES	14.37%	5 180 332	744 414
COULADERE	12.18%	395 313	48 149
FRANCON	14.32%	165 888	23 755
LESCUNS	9.95%	48 382	4 814
MARIGNAC LASPEYRES	9.46%	169 123	15 999
MARTRES TOLOSANE	13.89%	2 423 418	336 613
MAURAN	11.07%	138 835	15 369
MONDAVEZAN	9.48%	691 670	65 570
MONTBERAUD	8.96%	168 087	15 061
MONTCLAR DE COMMINGES	13.39%	49 327	6 605
PALAMINY	10.39%	748 790	77 799

PLAGNE	10.19%	69 882	33 303
LE PLAN	10.00%	333 030	33 303
SAINT MICHEL	8.86%	255 977	22 680
SANA	7.90%	174 688	13 800
ZONE 17		4 200 384	609 056
CASTELNAU PICAMPEAU	14.50%	174 986	25 373
CASTIES LABRANDE	14.50%	64 126	9 298
LE FOUSSERET	14.50%	1 453 455	210 751
FUSTIGNAC	14.50%	53 062	7 694
GRATENS	14.50%	552 934	80 175
LUSSAN ADEILHAC	14.50%	162 402	23 548
MARIGNAC LASCLARES	14.50%	318 131	46 129
MONTEGUT BOURGAC	14.50%	93 553	13 565
MONTOUSSIN	14.50%	114 725	16 635
POLASTRON	14.50%	28 378	4 115
POUY DE TOUGES	14.50%	289 053	41 913
SAINT ARAILLE	14.50%	98 910	14 342
SAINT ELIX LE CHÂTEAU	14.50%	725 161	105 148
SENARENS	14.50%	71 508	10 369
ZONE 18		11 779 338	1 708 004
BERAT	14.50%	1 954 025	283 334
CAMBERNARD	14.50%	360 018	52 203
LABASTIDE CLERMONT	14.50%	417 939	60 601
LE LHERM	14.50%	3 047 060	441 824
POUCHARRAMET	14.50%	777 616	112 754
RIEUMES	14.50%	3 411 850	494 718
SAINTE FOY DE PEYROLIERES	14.50%	1 810 830	262 570
ZONE 19		1 471 038	183 880
BEAUFORT	12.50%	288 152	36 019
FORGUES	12.50%	160 778	20 097
LAHAGE	12.50%	133 442	16 680
LAUTIGNAC	12.50%	175 265	21 908
MONES	12.50%	53 780	6 723
MONTASTRUC SAVES	12.50%	38 707	4 838
MONTGRAS	12.50%	72 336	9 042
LE PIN MURELET	12.50%	107 950	13 494
PLAGNOLE	12.50%	234 279	29 285
SAJAS	12.50%	76 159	9 520
SAVERES	12.50%	130 190	16 274
	TOTAUX	29 565 286	4 073 791

En 2021 cette taxe s'élève **4 166 138 €** en réel avec l'augmentation des bases (rappel 2020 : 4 048 118 €).

- Fiscalité perçue

La communauté de communes Cœur de Garonne est un établissement public de coopération intercommunal (EPCI) dont le régime est en fiscalité professionnelle unique (FPU).

En FPU, l'EPCI se substitue aux communes pour la gestion et la perception, sur l'ensemble de son périmètre, du produit de la fiscalité professionnelle et de la fiscalité des ménages (article 1609 nonies C du CGI). La communauté de communes perçoit les impôts suivants :

- La Contribution Economique Territoriale (CET) constituée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)
- L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)
- La Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)
- La fraction de TVA (compensation de suppression de la taxe d'habitation)
- La Taxe foncière sur les propriétés bâties
- La Taxe foncière sur les propriétés non bâties
- La Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Taux d'imposition votés par la communauté de communes depuis 2017 et reconduits à l'identique tous les ans :

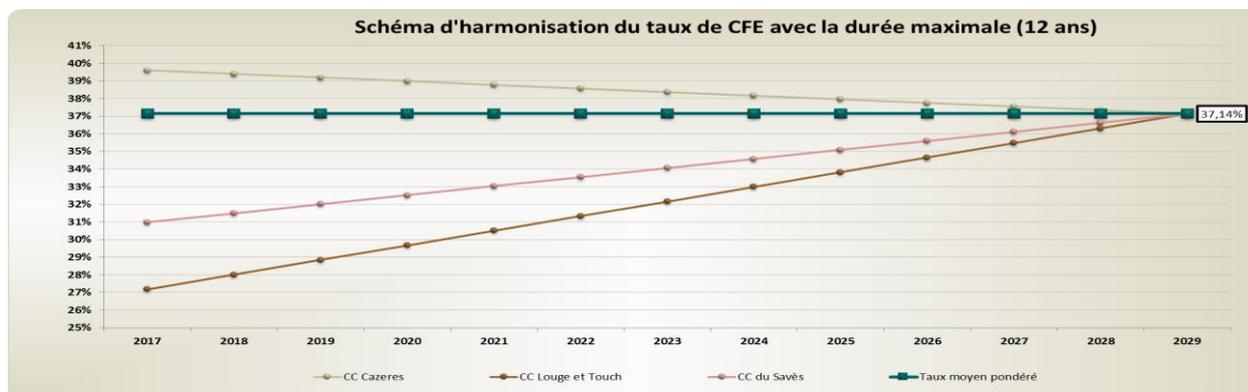
Taxes	2020
CFE	Taux moyen pondéré 37,15 %
Taxe foncière propriétés bâties	1,19 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	7,70 %

 **CFE**

Le code général des impôts prévoit un mécanisme de lissage progressif des taux de CFE intercommunaux afin de limiter l'impact du passage à un taux de CFE unique sur les cotisations des contribuables professionnels. Le dispositif d'unification progressive du taux de CFE consiste à déterminer une durée d'harmonisation en fonction du rapport calculé entre le taux le moins élevé et le plus élevé des communautés ayant fusionné, constaté l'année précédente (2016).

Le taux moyen pondéré de CFE applicable sur la Communauté de Communes du Cœur de Garonne est de 37,15%.

Pour 2021, le conseil communautaire a décidé de reconduire le taux de CFE unique de 37,15%.



Les recettes perçues au titre de la fiscalité sont les suivantes :

Fiscalité perçue	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution n-1
CFE	3 234 322.00	3 384 963.00	3 385 052.00	3 266 892.00	2 576 559.00	-21.13%
TASCOM	329 033.00	241 236.00	338 863.00	286 960.00	304 333.00	6.05%
CVAE	987 982.00	923 573.00	1 109 339.00	1 163 329.00	1 088 026.00	-6.47%
Taxe d'habitation / fraction de TVA	3 468 898.00	3 436 224.00	3 581 030.00	3 643 678.00	4 023 245.00	10.42%
IFER	187 772.00	179 639.00	182 653.00	188 725.00	214 988.00	13.92%
Taxe foncière propriétés non bâties	127 342.00	129 563.00	131 246.00	132 424.00	132 868.00	0.34%
Taxe foncière propriétés bâties	346 626.00	355 608.00	367 305.00	376 365.00	414 637.00	10.17%
TOTAL	8 681 975.00	8 650 806.00	9 095 488.00	9 058 373.00	8 754 656.00	-3.40%
FNGIR reversé	898 087 €	898 087 €	898 087 €	898 087 €	898 087 €	0.00%
Solde	7 783 888 €	7 752 719 €	8 197 401 €	8 160 286 €	7 856 569 €	-3.70%

On constate une baisse globale de 3.40% des recettes fiscales dont la plus importante sur la CFE (-21.13%) et la CVAE (-6.47%) par rapport à 2020.

Les baisses de ces deux taxes (compensées à hauteur de 1 093 144 €) sont des exonérations sur les valeurs locatives, décidées par l'état, accordées aux entreprises pour la CFE et aux abattements et exonérations pour la CVAE.

Ratio fiscalité perçue par habitant :

Fiscalité perçue	€/habitant	€/habitant	€/habitant	€/habitant	€/habitant
	2017	2018	2019	2020	2021
CFE	92.16 €	96.45 €	95.79 €	92.25 €	72.69 €
Taxe d'habitation/ Fraction de TVA	99.50 €	97.91 €	101.33 €	102.89 €	113.50 €
Taxe foncière propriétés non bâties	3.63 €	3.69 €	3.71 €	3.74 €	3.75 €
Taxe foncière propriétés bâties	9.88 €	10.13 €	10.39 €	10.63 €	11.70 €
Fiscalité totale	205.17 €	208.19 €	211.23 €	209.50 €	201.63 €

- Dotation de l'Etat

Les EPCI bénéficient d'une Dotation Globale de Fonctionnement composée de 2 parts :

- La dotation de compensation : allocation compensatrice de la taxe professionnelle versée en contrepartie de la suppression progressive de la part « salaires » ;
- La dotation d'intercommunalité : elle-même composée de 2 parts : la dotation de base (30 % de l'enveloppe) fonction de la population et du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) et la dotation de péréquation (70 % de l'enveloppe) fonction de la population, du potentiel fiscal et du CIF.

La loi de finances 2019 a abondé l'enveloppe de la dotation d'intercommunalité pour les communautés de communes en la plafonnant et en mettant en place un dispositif d'écrêtement.

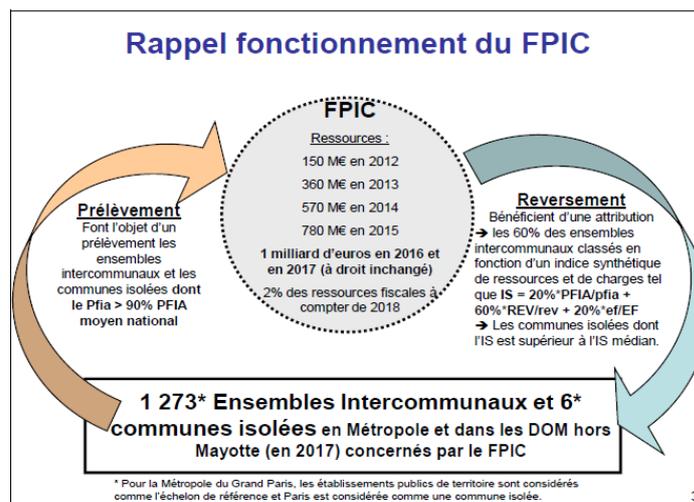
	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation de compensation	702 556	687 885	672 090	659 802	646 808
Dotation d'intercommunalité	553 953	564 169	624 918	687 905	756 947
DGF Totale	1 256 509	1 252 054	1 297 008	1 347 707	1 403 755
Population	35 557	35 814	36 064	36 090	36 102
DGF par habitant	35,34	34.96	35.96	37.34	38.88

- Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

La loi de finances pour 2012 a créé le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales. Ce fonds repose sur un prélèvement d'une partie des ressources de certains ensembles intercommunaux et communes pour la reverser à des ensembles intercommunaux et communes moins favorisés. Il s'inscrit dans la progression de la péréquation horizontale, rendue nécessaire par l'existence d'importants écarts de richesse entre collectivités.

Le texte de loi adopté en 2012 prévoyait que cette solidarité se mette en place progressivement : 150 M€ en 2012, 360 M€ en 2013, 570 M€ en 2014, 780 M€ en 2015 et à partir de 2016, 2% des ressources fiscales communales et intercommunales soit plus d'1 Md€.

La loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 fixe le montant du FPIC à un milliard d'euros en 2016. La loi de finances pour 2020 les a maintenues à 1 milliard d'euros.



Source : DGCL

La contribution ou l'attribution sont réparties entre l'EPCI et les communes membres en fonction du CIF et entre les communes en fonction du potentiel financier par habitant et de la population (répartition de « droit commun »).

Des répartitions dérogatoires sont possibles.

En 2021, la communauté de communes Cœur de Garonne est attributaire.

Le mécanisme de droit commun n'a pas été retenu du fait de la perte de recettes pour la majorité des communes membres de la communauté de communes Cœur de Garonne. C'est la répartition dérogatoire libre qui a été votée (délibération du 23 septembre 2021).

Après avoir supporté une baisse du CIF en 2018 et 2019 (le transfert de compétence n'entrant dans le calcul du CIF qu'en N+2), la communauté de communes a bénéficié de la hausse du CIF en 2020 et 2021 et donc d'une augmentation du montant du FPIC. Cependant il a été proposé d'appliquer une répartition

dérogatoire libre du FPIC permettant aux communes membres et à la communauté de Garonne de bénéficier de manière équitable de la hausse du FPIC.

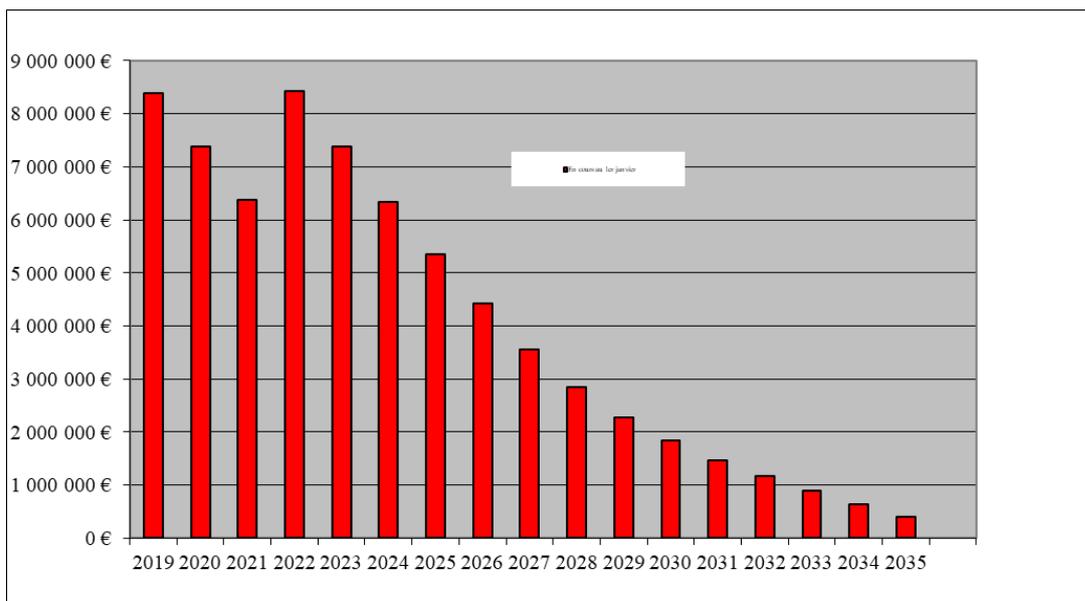
	2020	2021
Total Communes Cœur de Garonne	505 813	503 310
Total EPCI Cœur de Garonne	456 089	485 125
Total Cœur de Garonne	961 902	988 435

Il est à noter qu'à compter de 2023 une baisse du FPIC est à envisager, car la loi de finances 2022 a revu les indicateurs de calcul du FPIC (due à la suppression de la TEOM ou REOM dans le numérateur du calcul de l'effort fiscal agréé et la suppression de la TH remplacée par la fraction de TVA) ce qui pourra être au désavantage de la communauté de communes.

CIF envisagé :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
produits fiscal initial EPCI pour CIF	12 933 563	12 960 534	13 617 097	13 930 753	14 255 426	14 619 798	14 994 885
- dépenses de transfert CIF EPCI	-545 487	-517 616	-382 717	-419 153	-408 741	-408 741	-408 741
= Produits EPCI pour CIF	9 486 044	9 656 379	13 999 814	14 349 906	14 664 167	15 027 939	15 403 626
Produits des communes	14 150 563	14 358 802	16 207 006	16 518 338	16 835 709	17 159 238	17 489 045
Coefficient d'intégration fiscale	49.77%	49.34%	46.94%	47.13%	47.17%	47.29%	47.42%

1.3. Niveau d'endettement



Le capital de la dette baisse d'environ 1 000 000 € par an ce qui laisserait des marges de manœuvre pour emprunter sur les exercices futurs. Toutefois le recours à l'emprunt sera limité par l'évolution de notre épargne brute.

La structure de la dette se décompose de la manière suivante :

Années N	Budget	Capital restant dû au 01/01/2021	Annuité versée	Amortissement	Intérêts
2021	Principal	6 033 770.80 €	1 074 111.07 €	906 252.21 €	167 858.86 €
	Photovoltaïque	97 467.86 €	16 059.51 €	12 453.20 €	3 606.31 €
	ZA Descaillaux	246 666.59 €	31 447.35 €	26 666.68 €	4 780.67 €
	TOTAL	6 377 905.25 €	1 121 617.93 €	945 372.09 €	176 245.84 €

Ratio dette par rapport à la population :

Ce ratio exprime le niveau d'endettement de la collectivité, en euros par habitant

	2018	2019	2020	2021
En cours de la dette en début d'exercice (01/01)	8 577 114.42 €	8 379 995.99 €	7 374 634.80 €	6 033 770.80 €
Population	35 094	35 339	35 415	35 448
Ratio / habitant	244.40 €	237.13 €	208.23 €	170.21 €

Ce ratio calculé sur l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2021, ne prend pas en compte l'emprunt réalisé en 2021.

Il est par conséquent fortement en baisse du fait de l'extinction d'emprunts constatée.

Ratio niveau d'endettement :

Le niveau d'endettement exprime le nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité pour se désendetter totalement, si elle consacrait l'intégralité de ses recettes de fonctionnement au remboursement de ses emprunts. En moyenne, il est de 0,8 année. Le seuil d'alerte de la comptabilité publique est de 1,6 pour les collectivités > 5 000 habitants.

	2018	2019	2020	2021
En cours de la dette en fin d'exercice (31/12)	8 568 939.85 €	7 374 634.80 €	6 377 905.25 €	8 127 518.59 €
Produits réels de fonctionnement	19 366 676.87 €	20 958 891.34 €	21 257 203.56 €	22 508 846.55 €
Taux d'endettement (années)	0.44	0.35	0.30	0.36

Le niveau d'endettement de la communauté de communes mesuré au 31/12 augmente en fin d'année 2021 dû à l'emprunt de 3 millions d'euros réalisé courant d'année, mais il reste acceptable et permet encore des marges de manœuvres pour le financement de projets futurs.

Ratio capacité de désendettement :

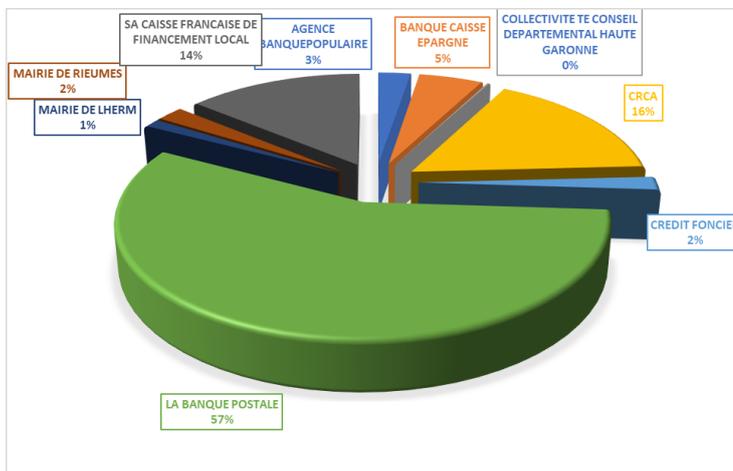
La capacité de désendettement exprime le nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité pour se désendetter totalement, si elle consacrait l'intégralité de son épargne brute au remboursement de ses emprunts. En moyenne, il est de 5 à 6 années. Le seuil d'alerte de la comptabilité publique est de 12 années.

	2018	2019	2020	2021
En cours de la dette en fin d'exercice (31/12)	8 568 939.85 €	7 374 634.80 €	6 377 905.25 €	8 127 518.59 €
Épargne brute	1 957 631.05 €	1 629 270.10 €	1 789 122.99 €	1 629 666.22 €
Capacité de désendettement (années)	4.38	4.53	3.56	4.99

La capacité de désendettement mesurée au 31/12 se dégrade et se rapproche de 5 ans du fait de l'épargne brute qui se dégrade également et de l'emprunt réalisé.

Il faut donc continuer à dégager suffisamment d'épargne brute dans les prochaines années pour consolider cette capacité de désendettement et rester en deçà du seuil d'alerte.

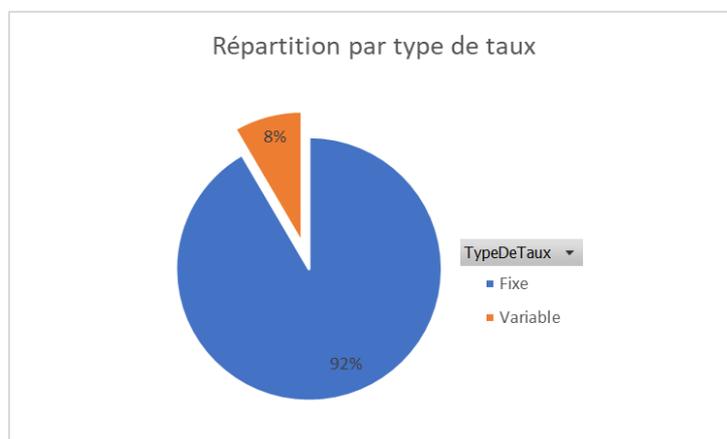
Répartition de la dette par prêteur



Les emprunts remboursés aux mairies de Lherm et de Rieumes correspondent aux encours liés à la voirie et aux équipements sportifs.

Les emprunts ont été conservés par les communes et la communauté de communes leur rembourse les annuités correspondantes, en contrepartie ces annuités sont retenues sur leur attribution de compensation.

Répartition du capital remboursé par nature de taux



1.4. Equilibre budgétaire

Envoyé en préfecture le 17/03/2022

Reçu en préfecture le 17/03/2022

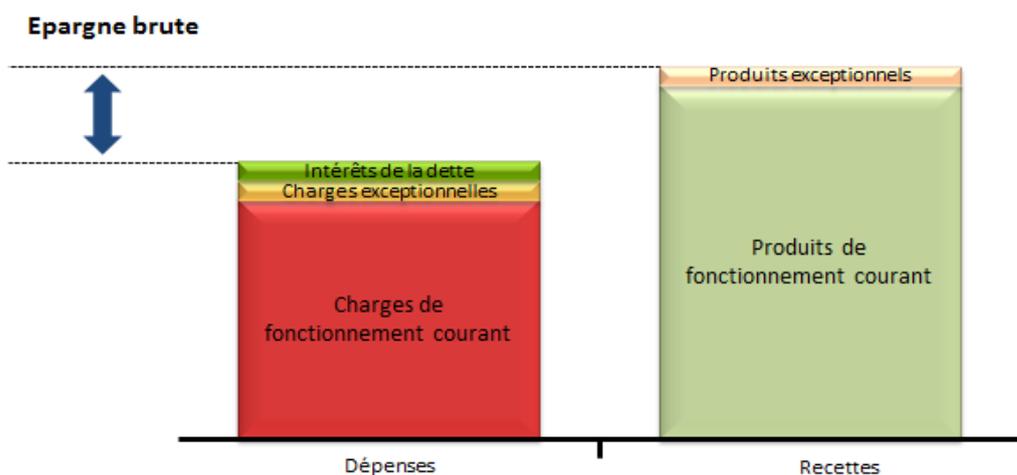
Affiché le



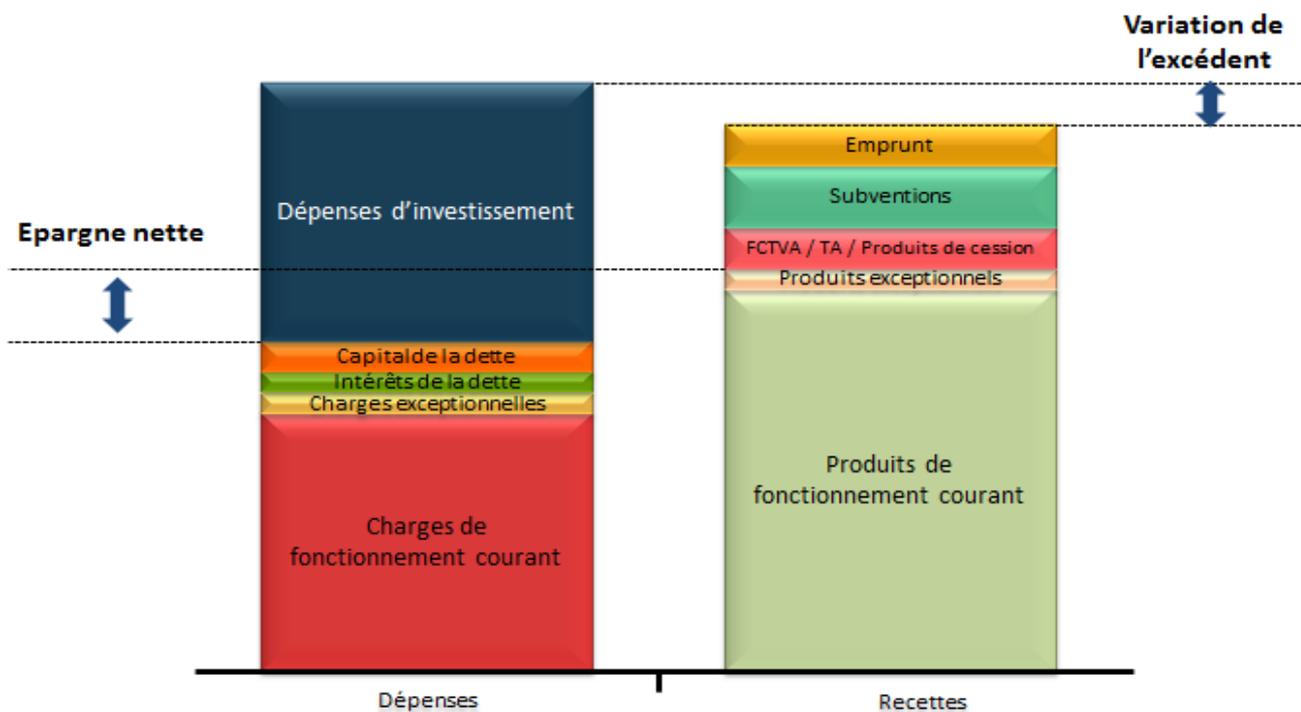
ID : 031-200068815-20220310-D_2022_36_7_1-DE

Le principe d'équilibre budgétaire applicable aux collectivités locales et à leurs établissements publics, posé par la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, se trouve aujourd'hui codifié à l'article L 1612-4 du CGCT.

Selon ce texte, un budget est en équilibre réel lorsque l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice (hors dotations aux amortissements), diminué des intérêts de la dette, dit **épargne brute**, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice.



Une fois les remboursements de dette payés, il reste une **épargne nette** destinée à l'autofinancement des opérations d'investissement.

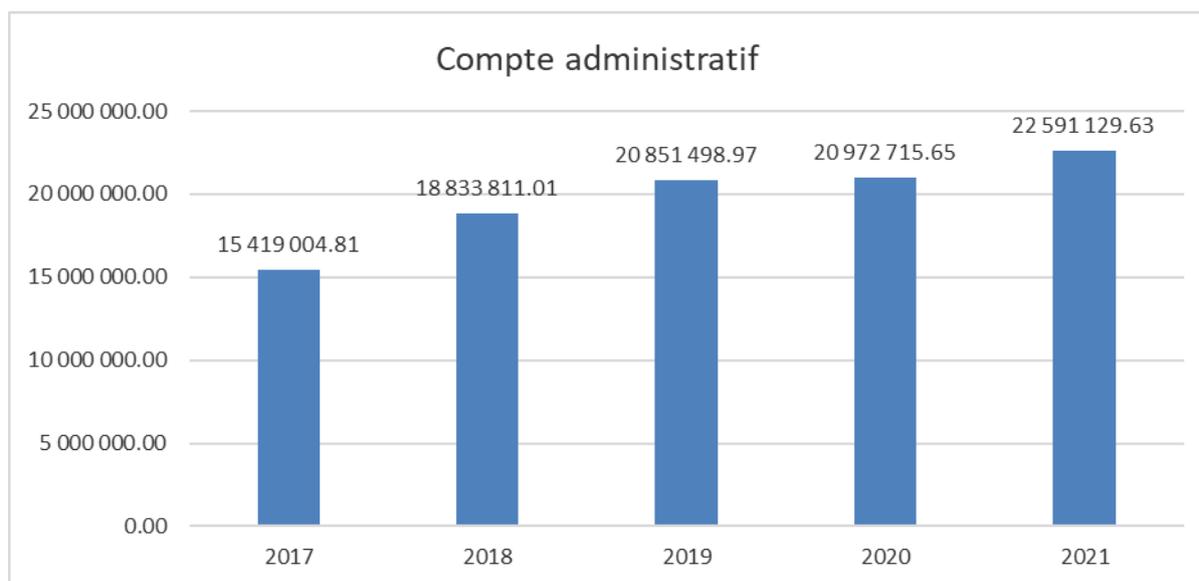


	2018	2019	2020	2021
Charges réelles de fonctionnement	17 121 697.49 €	19 134 199.32 €	19 294 900.25 €	20 717 870.07 €
Produits réels de fonctionnement	19 366 676.87 €	20 958 891.34 €	21 257 203.56 €	22 508 846.55 €
Charges exceptionnelles	173 958.30 €	403 204.54 €	5 147.56 €	0.00 €
Produits exceptionnels	110 992.52 €	178 632.21 €	109 010.22 €	102 035.53 €
EXCEDENT BRUT COURANT	2 307 945.16 €	2 049 264.35 €	1 858 440.65 €	1 688 940.95 €
EPARGNE DE GESTION	2 244 979.38 €	1 824 692.02 €	1 962 303.31 €	1 790 976.48 €
Intérêts	287 348.33 €	195 421.92 €	173 180.32 €	161 310.26 €
EPARGNE BRUTE	1 957 631.05 €	1 629 270.10 €	1 789 122.99 €	1 629 666.22 €
Capital	946 071.07 €	972 638.02 €	953 154.01 €	906 245.71 €
EPARGNE NETTE	1 011 559.98 €	656 632.08 €	835 968.98 €	723 420.51 €

En 2021, le montant de l'épargne brute, à l'issue de l'exercice, continue d'être suffisant pour couvrir le remboursement du capital de la dette tout en se dégradant.

2. Compte administratif 2021

2.1. Fonctionnement



En 2021, le compte administratif consolidé avec le budget annexe service d'aides à domicile augmente de 8% par rapport à 2020.

Ratio dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population :

Ce ratio traduit, en euros par habitant, le niveau de service rendu à la population.

	2017	2018	2019	2020	2021
Population	34 862	35 094	35 339	35 415	35 448
Dépenses réelles de fonctionnement	13 507 160.28 €	17 121 697.49 €	19 134 199.32 €	19 294 900.25 €	20 717 870.07 €
Ratio	387.45 €	487.88 €	541.45 €	544.82 €	584.46 €

L'augmentation du service rendu à la population est très net en 2021 (+7.27%) et est à corréliser avec l'augmentation des charges de la collectivités (+8%).

Ratio recettes réelles de fonctionnement par rapport à la population :

Ce ratio exprime en euros par habitant, le montant des recettes provenant principalement de la fiscalité, des dotations de l'Etat et des charges transférées des communes, dont dispose la collectivité pour financer la gestion des services intercommunaux.

	2017	2018	2019	2020	2021
Population	34 862	35 094	35 339	35 415	35 448
Produits réels de fonctionnement	18 331 875.95 €	19 366 676.87 €	20 958 891.34 €	21 257 203.56 €	22 508 846.55 €
Ratio	525.84 €	551.85 €	593.08 €	600.23 €	634.98 €

L'augmentation de ce ratio explique aussi le financement du service rendu à la population qui lui aussi a augmenté.

❖ **BUDGET PRINCIPAL**

La répartition des dépenses et recettes de fonctionnement en 2021, par chapitre, est la suivante :

Dépenses fonctionnement

Chapitre	Compte	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Evolution 2020/2021
011	Charges à caractère général	4 897 161.07	5 352 711.78	5 114 072.57	6 602 207.88	29%
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 702 726.96	7 839 324.46	7 967 587.90	8 525 180.65	7%
014	Atténuations de produits	2 197 335.00	2 197 940.00	2 357 316.00	2 322 902.37	-1%
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
023	Virement à la section d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	552 737.19	666 778.16	589 189.98	704 525.71	20%
65	Autres charges de gestion courante	3 145 516.16	3 341 229.20	3 830 776.22	3 258 627.78	-15%
66	Charges financières	287 348.33	195 421.92	173 180.32	161 310.26	-7%
67	Charges exceptionnelles	173 958.30	403 204.55	5 147.56	3 951.39	-23%
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	5 000.00	0.00	20 000.00	5 000.00	-75%
	total dépenses fonctionnement	17 961 783.01	19 996 610.07	20 057 270.55	21 583 706.04	8%

Le compte administratif 2021 est en augmentation par rapport à 2020 de 8%

Cette augmentation s'explique par plusieurs raisons :

- 2020 n'a pas été une année pleine en fonctionnement (crise sanitaire)
- Concernant le chapitre 011 (charges générales) on constate :
 - Transfert de paiement du contrat de la DSP de la petite enfance du chapitre 65 vers le chapitre 011 environ 700 000 € (à la demande de la trésorerie de Cazères)
 - Entretien de la voirie pour 875 000 € (soit 150 000 € de plus qu'en 2020)
 - Charges d'entretien des locaux dues au COVID plus importantes (+150 000 €)
 - Coût de traitement et de transport des déchets en augmentation (+ 130 000 €)
 - Entretien du parc de véhicules notamment les camions BOM (+100 000 €)
- Concernant le chapitre 012 :
 - 70 000 € d'effets report des décisions impactantes sur 2020 (développement de la politique territoriale, consolidation des services par l'assistantat, développement des LAEP, ...)
 - 160 000 € de stabilisation et suivi des remplacements d'agents absents
 - 22 500 d'augmentation du nombre d'enfants inscrits aux centres de loisirs
 - 100 000 € de résorption de la précarité concernant les emplois d'animateurs
 - 12 500 € de projet numérique
 - 24 000 € de mise en œuvre d'une politique de prévention des risques (recrutement d'un conseiller prévention)
 - 32 0000 € pour l'ouverture de la maison France service de Cazères
 - 132 000 € de mise en œuvre de la redevance incitative
- Concernant le chapitre 65 (autres charges de gestion courantes) :
 - Baisse du chapitre global due au transfert d'une partie de la charge de la DSP sur le chapitre 011

Recettes fonctionnement

	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Evolution 2020/2021
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	4 751 617.89	5 555 401.78	5 070 768.87	3 494 838.64	-31%
013 - Atténuations de charges	43 858.12	148 848.55	72 216.95	392 989.48	444%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 561.12	27 501.35	41 814.90	17 019.15	-59%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 094 401.51	1 117 502.00	986 109.78	1 277 424.29	30%
73 - Impôts et taxes	14 740 566.00	15 383 817.00	15 424 188.00	15 340 976.00	-1%
74 - Dotations, subventions et participations	3 300 765.14	4 153 111.66	4 544 099.54	5 321 897.01	17%
75 - Autres produits de gestion courante	74 933.64	5 243.93	98 788.51	34 187.53	-65%
77 - Produits exceptionnels	110 992.52	174 447.86	109 010.22	102 035.53	-6%
78 - Reprises sur amortissements et provisions	1 074.02	1 999.04	22 790.56	39 336.71	73%
Total recettes fonctionnement hors excédent	19 389 152.07	21 012 471.39	21 299 018.46	22 525 865.70	6%

On constate sur 2021 une augmentation des recettes globales de +6%

- Chapitre 013 : Augmentation conséquente des remboursements des années antérieures plus augmentation des longs et moyens arrêts maladie, supérieurs à 30 jours)
- Chapitre 70 : Augmentation des redevances d'occupation du domaine public (rattrapage 2019 et 2020)
- Chapitre 74 : Compensation des pertes de CFE et CVAE importante

COMPTE ADMINISTRATIF AGRÉGÉ (Budget principal + budgets annexes PDR, SAAD et ZA)

La présentation agrégée est la somme du budget principal et de tous les budgets annexes, en intégrant aussi les excédents et les déficits de chaque budget.

Dépenses de fonctionnement

	CA 2020 AGRÉGÉ	CA 2021 AGRÉGÉ	Evolution N-1/N
002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	1 165 322.99	1 129 006.72	-3%
011 - Charges à caractère général	5 506 848.99	7 059 630.62	28%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	9 070 720.08	9 784 949.89	8%
014 - Atténuations de produits	2 357 316.00	2 322 902.37	-1%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)		0.00	
023 - Virement à la section d'investissement		0.00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	991 163.57	730 384.66	-26%
043 - Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	5319.33	4 825.56	-9%
65 - Autres charges de gestion courante	3 830 976.22	3 260 831.75	-15%
66 - Charges financières	182 362.22	169 503.88	-7%
67 - Charges exceptionnelles	77 647.56	3 958.47	-95%
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	20 000.00	5 500.00	-73%
Total dépenses fonctionnement	23 207 676.96	24 471 493.92	5%

L'augmentation des charges agrégées entre 2020 et 2021 est de 5% en intégrant les déficits des budgets des Zones d'Activités et se corrèle avec l'augmentation des charges du budget principal.

Recettes de fonctionnement

	CA 2020 AGRÉGÉ	CA 2021 AGRÉGÉ	Evolution N- 1/N
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	5 115 334.64	3 566 177.18	-30%
013 - Atténuations de charges	76 200.53	408 318.15	436%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	278 557.84	53 864.34	-81%
043 - Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	5 319.33	4 825.56	-9%

70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 460 394.44	1 460 394.44	100%
73 - Impôts et taxes	15 706 254.60	15 348 978.00	-2%
74 - Dotations, subventions et participations	5 503 225.60	6 608 580.46	20%
75 - Autres produits de gestion courante	182 707.27	126 360.02	-31%
77 - Produits exceptionnels	109 019.86	102 089.72	-6%
78 - Reprises sur amortissements et provisions	22 790.56	39 336.71	73%
Total recettes fonctionnement	28 459 804.67	27 872 545.58	-2%

La dégradation de -2% s'explique principalement par la diminution des résultats de fonctionnement reportés.

2.2. Investissement

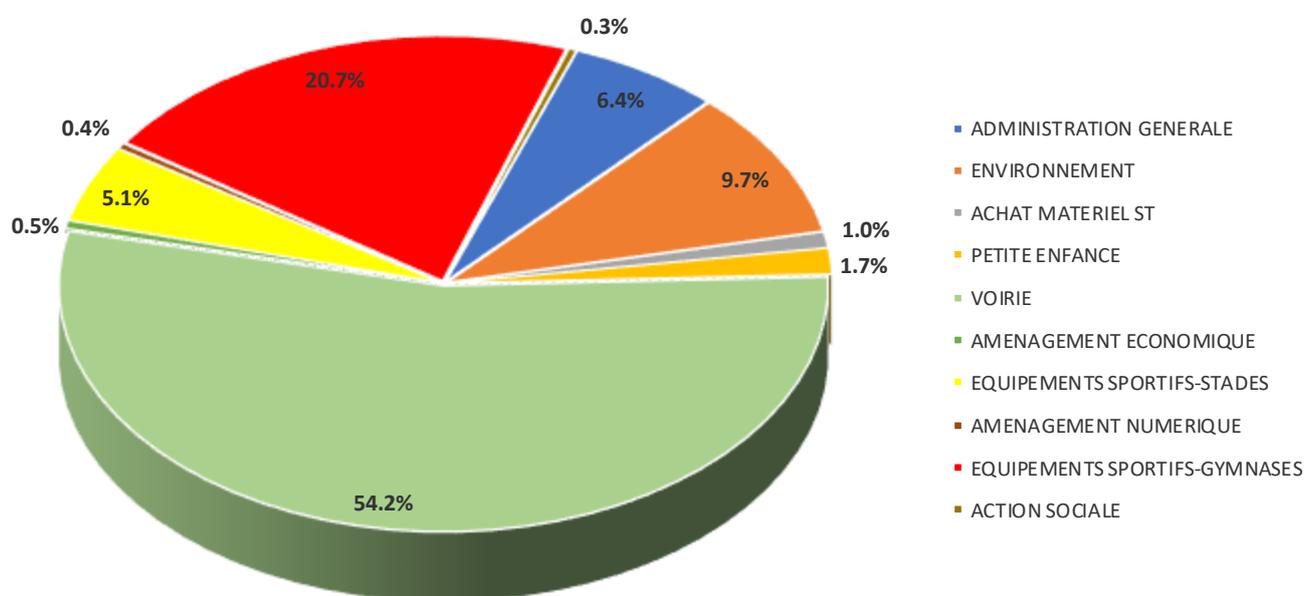
	BP 2021	Réalisé 2021	RAR 2021
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 306 638.85	3 306 638.85	
020 - Dépenses imprévues (investissement)	100 000.00	0.00	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 302.35	17 019.15	
041 - Opérations patrimoniales	30 000.00	150 000.00	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	98 933.61	98 933.61	
13 - Subventions d'investissement	332 378.19	331 491.33	
16 - Emprunts et dettes assimilées	866 686.73	906 245.71	
20 - Immobilisations incorporelles	188 154.06	33 900.00	31 929.31
204 - Subventions d'équipement versées	731 250.14	136 171.41	498 642.55
21 - Immobilisations corporelles	4 260 590.09	1 166 691.93	1 861 714.38
23 - Immobilisations en cours	5 081 221.36	4 399 895.86	549 493.50
458112 - OPERATION POUR COMPTE DE TIERS BATIMENT SMGALT	603 160.54	603 160.54	
Total Dépenses investissement	12 332 677.07	7 843 509.54	2 941 779.74

	BP 2021	Réalisé 2021	RAR 2021
021 - Virement de la section de fonctionnement	300 000.00	0.00	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	714 950.54	704 525.71	
041 - Opérations patrimoniales	30 000.00	150 000.00	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	4 017 678.14	4 270 208.15	
13 - Subventions d'investissement	4 473 249.36	2 265 746.19	1 991 101.19
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 897 116.80	3 000 000.00	
20 - Immobilisations incorporelles	0.00	11 784.00	
23 - Immobilisations en cours	603 160.54	628 802.90	
458212 - OPERATION POUR COMPTE DE TIERS BATIMENT SMGALT	603 160.54	603 160.54	
Total Recettes investissement	15 639 315.92	11 634 227.49	1 991 101.19

Répartition des investissements

ADMINISTRATION GENERALE	365 811.11
ENVIRONNEMENT	557 411.45
ACHAT MATERIEL ST	60 144.81
PETITE ENFANCE	98 450.19
VOIRIE	3 105 621.50
AMENAGEMENT ECONOMIQUE	29 502.20
EQUIPEMENTS SPORTIFS-STADES	291 058.82
AMENAGEMENT NUMERIQUE	22 347.00
EQUIPEMENTS SPORTIFS-GYMNASES	1 184 831.64
ACTION SOCIALE	19 632.48
TOTAL	5 734 811.20

INVESTISSEMENTS



Effort d'équipement par rapport à la population :

Ce ratio traduit, en euros par habitant, la part d'investissement réalisée.

	2017	2018	2019	2020	2021
Population	34 862	35 094	35 339	35 415	35 448
Dépenses réelles d'investissement	3 983 129.76 €	4 186 345.12 €	3 233 239.10 €	8 022 551.70 €	6 489 819.74 €
Ratio	114.25 €	119.29 €	91.49 €	226.53 €	183.08 €

Ratio dépenses réelles totales (fonctionnement et investissement) par rapport à la population :

Ce ratio traduit, en euros par habitant, le niveau de service rendu à la population toutes dépenses comprises.

	2017	2018	2019	2020	2021
Population	34 862	35 094	35 339	35 415	35 448
Dépenses réelles totales	17 490 290.04 €	21 308 042.61 €	22 367 438.42 €	27 317 451.95 €	27 207 689.81 €
Ratio	501.70 €	607.17 €	632.94 €	771.35 €	767.54 €

Depuis 2017, le niveau de service rendu ne cesse d'augmenter ce qui traduit une politique ambitieuse tant en termes d'investissement qu'en termes de fonctionnement courant des services à la population.

Le niveau de service rendu à la population à augmenter de 53% sur la période 2017/2021.

2.3. Zoom sur les dépenses de personnel Budget Principal

L'article L2312-1 du CGCT prévoit que le rapport sur les orientations budgétaires pour les communes de plus de 20 000 habitants (par extension à cet article les EPCI) comporte des données sur la structure des effectifs, les dépenses de personnel comportant des éléments sur la rémunération (traitements indiciaires, NBI, heures supplémentaires rémunérées, avantages en nature), la durée effective du travail.

Ratio des charges de personnel en fonction des dépenses réelles de fonctionnement (budget principal) :

Ce ratio exprime en pourcentage des dépenses réelles de fonctionnement, la part des frais de personnel.

	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses de personnel	5 236 026.38 €	6 702 726.96 €	7 839 324.46 €	7 967 587.90 €	8 525 180.65 €
Dépenses réelles de fonctionnement	13 507 160.28 €	17 121 697.49 €	19 134 199.32 €	19 294 900.25 €	20 717 870.07 €
Ratio (%)	38.76%	39.15%	40.97%	41.29%	41.15%

Au regard de l'augmentation des dépenses de fonctionnement, les charges de personnel augmentent dans une moindre mesure, le ratio est stable.

ANALYSE ET PREVISIONS DES EFFECTIFS ET DE LA MASSE SALARIALE POUR 2022

Comme pour toutes les collectivités, les charges de personnel constituent un poste important de dépenses. La maîtrise de leur évolution constitue donc un enjeu majeur.

2.3.1. Evolution des effectifs par catégorie et par statut

Malgré l’augmentation des charges patronales, des modifications statutaires imposées par les textes règlementaires ou par des choix stratégiques de la Communauté (le PPCR, l’indemnité compensatrice de la CSG, les transferts de compétences...), et grâce à l’investissement, réalisé depuis plusieurs années, tant par les élus que par les agents de la communauté de communes, afin de trouver des pistes d’économie sans altérer la qualité des services rendus à la population, nous pouvons constater une relative stabilité de la masse salariale de la collectivité.

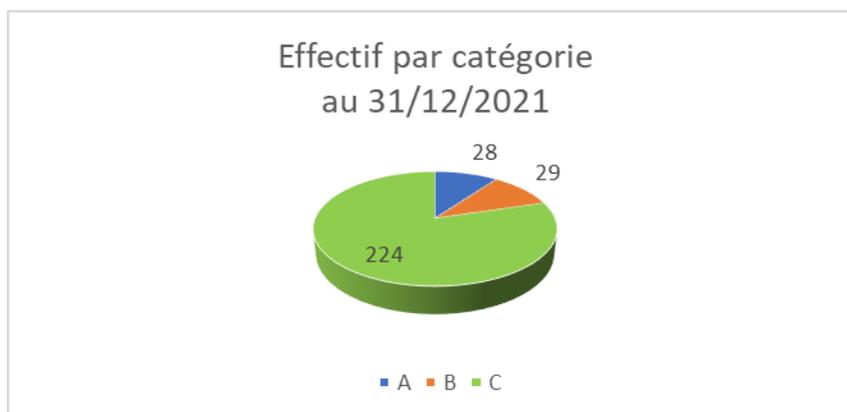
2.3.2. Evolution des effectifs permanents pourvus par statut (au 31.12 de chaque année)

Exercices	2019	2020	2021
Fonctionnaire (titulaires et stagiaires)	194	216	212
Variation	+ 25	+ 22	-4
Agents contractuels	88	63	69
Variation	+20	-25	+6
TOTAL	282	279	281
VARIATION	+45	-3	-2

* La variation entre 2018 et 2019 fait suite entre autres au transfert de la compétence enfance jeunesse.

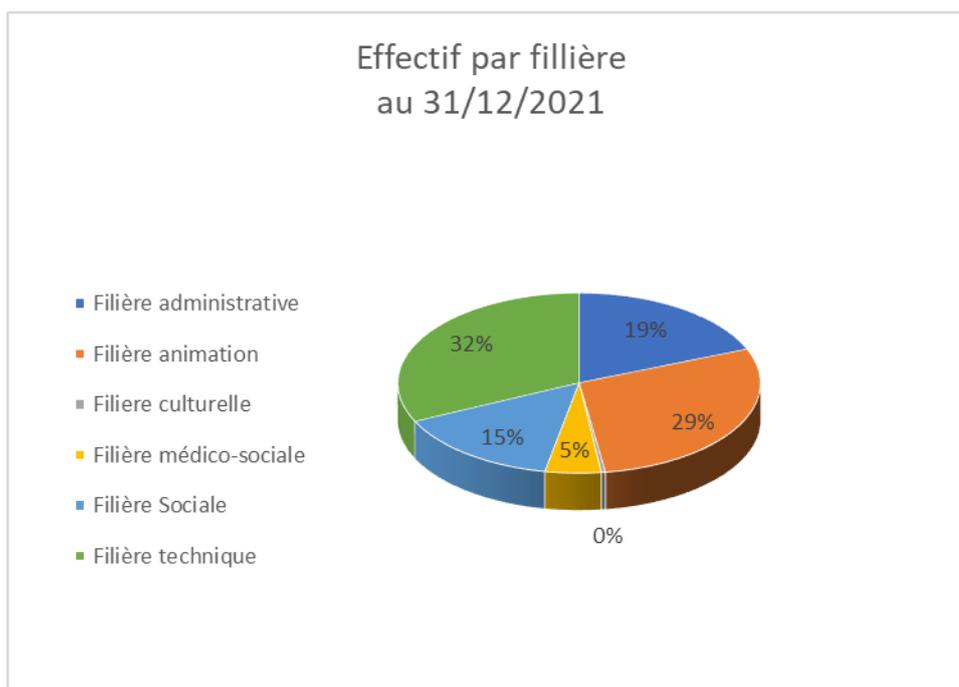
2.3.3. Evolution des effectifs permanents pourvus par catégorie hiérarchique

Exercices	2019	2020	2021
Cat. A	25	23	28
Cat. B	21	31	29
Cat. C	236	225	224
TOTAL	282	279	281
VARIATION	+45	-3	-2

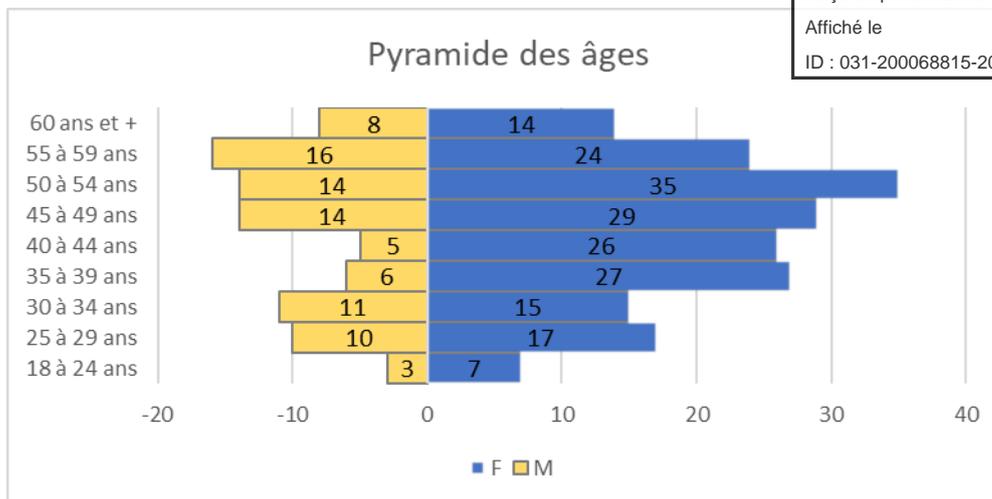


2.3.4. Evolution des effectifs permanents Affiché Je

Exercices	2019	2020	2021
Filière Administrative	42	55	53
Filière Technique	105	89	90
Filière Sociale	49	36	42
Filière Animation	71	84	81
Filière Culturelle	1	1	1
Filière Médico-sociale	14	14	14
TOTAL	282	279	281
VARIATION	+45	-3	+2

2.3.5. La structure des effectifs en 2021

- Les agents stagiaires et titulaires représentent environ 75% des effectifs
- Les agents à temps complet représentent 69 % des effectifs
- Les agents de catégorie C représentent 80 % des effectifs, ceux de catégorie B 10 % et ceux de catégorie A 10 %
- Le taux de féminisation de la communauté est en accord avec le taux national dans la Fonction Publique Territoriale : les femmes représentent environ 70 % des effectifs.



2.3.6. La gestion contenue de la masse salariale

Evolution des charges de personnel (Rémunérations + charges, hors recettes)

Exercices	2019	2020	2021
Réalisé (administratif)	7 839 324.46€	7 967 587.90€	8 525 180.65€
VARIATION		+ 1.64%	+ 7.00%

Des avantages en nature encadrés :

- Technologie pour certains personnels de direction uniquement : tablettes numériques, téléphones portables, ordinateurs portables
- Participation aux repas des agents : chèques déjeuner d'une valeur de 8,00 euros, pris en charge à 50% par la communauté de communes, soit une participation estimée pour l'année 2021 à 170 728.00 euros
- Participation à la mutuelle et prévoyance des agents à hauteur de 17 545.50 euros en 2021
- Contractualisation d'une assurance statutaire AXA à hauteur de 124 267.00 euros en 2021
- Participation à hauteur de 48 070.00 euros par an à l'amicale du personnel (adhésion au CNAS) en 2021

Evolution depuis l'application du jour de carence

Le jour de carence est rendu applicable par l'article 115 de la loi de finances pour 2018 (loi n° 2017-1837 du 30.12.2017). Depuis le 1er janvier 2018, la rémunération des fonctionnaires et agents contractuels de droit public n'est plus maintenue, lors du premier jour de congé de maladie ordinaire.

Exercices	2019	2020	2021
Titulaires – Nombre de jours	147	116	152
Non titulaires – Nombre de jours	26	35	81
TOTAL JOURS	173	151	233
TOTAL IMPACT BUDGETAIRE	9 253.00 €	8 318.00 €	10 715.00 €

❖ BUDGET ANNEXE SERVICE D'AIDE A DOMICILE

Envoyé en préfecture le 17/03/2022

Reçu en préfecture le 17/03/2022

Affiché le



ID : 031-200068815-20220310-D_2022_36_7_1-DE

chapitre	BP 2021	Réalisé 2021
011 - Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	31 750.00	22 872.59
012 - Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	1 129 305.42	968 147.36
016 - Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	32 142.00	16 403.44
Total Dépenses fonctionnement	1 193 197.42	1 007 423.39
002 - Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté	2 869.91	2 869.91
017 - Groupe 1 : Produits de la tarification	798 000.00	588 339.15
018 - Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	392 327.51	416 287.85
019 - Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissable	0.00	4.89
Total Recettes fonctionnement	1 193 197.42	1 004 631.89
21 - Immobilisations corporelles	7 663.88	4 537.20
Total Dépenses investissement	7 663.88	4 537.20
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 723.88	4 723.88
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0.00	744.28
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 497.00	0.00
49 - Dépréciation des comptes de tiers	443.00	0.00
Total Recettes investissement	7 663.88	5 468.16

Le budget annexe s'équilibre avec le versement d'une subvention du budget principal de **203 635.23€**

	2017	2018	2019	2020	2021
Subvention d'équilibre	94 943.33	130 657.81	58 954.41	118 038.62	203 635.23

L'évolution depuis 2017 de la subvention d'équilibre du budget principal vers le budget service d'aide à domicile est variable en fonction des années. L'année 2019 très basse est due à de mauvaises ventilations des agents qui ont été imputées au budget principal.

	2019	2020	2021
Bénéficiaires	2 166	1 979	2 212
Heures d'intervention	36 380.50	32 613.65	36 761.26
Moyenne intervenants	32.33	30.50	32.42
Coût heure du service	24.03	28.44	27.40

Ce budget est croissant en termes de charges dues au nombre de bénéficiaires qui progresse de 2% entre 2019 et 2021, alors que le coût de l'heure du service progresse de 14%. Cela s'explique par une meilleure ventilation des charges de personnels depuis 2021 qui sont bien affectées au budget annexe et à des régularisations de charges de personnels qui sont intervenues en 2021.

❖ BUDGET ANNEXE PORTAGE DE REPAS

Envoyé en préfecture le 17/03/2022

Reçu en préfecture le 17/03/2022

Affiché le



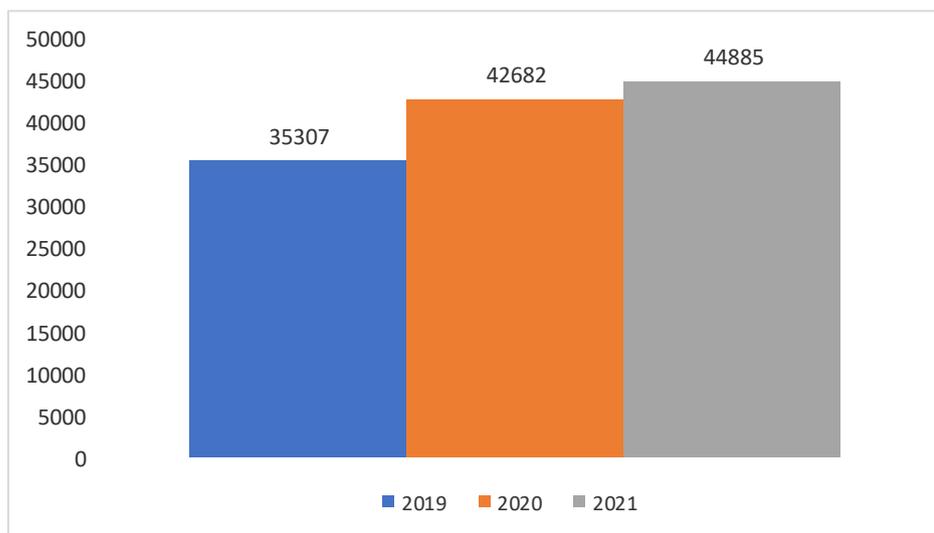
ID : 031-200068815-20220310-D_2022_36_7_1-DE

chapitre	BP 2021	Réalisé 2021
011 - Charges à caractère général	332 350.00	334 131.28
012 - Charges de personnel et frais assimilés	48 383.83	48 110.08
65 - Autres charges de gestion courante	510.00	555.81
67 - Charges exceptionnelles	1 000.00	7.08
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00	500.00
Total Dépenses fonctionnement	382 243.83	383 304.25
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.83	0.83
013 - Atténuations de charges	0.00	351.86
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	300 000.00	290 841.91
75 - Autres produits de gestion courante	82 243.00	92 051.67
77 - Produits exceptionnels	0.00	54.19
Total Recettes fonctionnement	382 243.83	383 299.63

Le budget annexe s'équilibre avec le versement d'une subvention du budget principal de **92 051.67 €**.

	2017	2018	2019	2020	2021
Subvention d'équilibre PDR	4 387.34	44 144.94	66 105.04	83 904.96	92 051.67
Evolution N-1/N		906%	49%	27%	10%

L'évolution de la subvention d'équilibre est croissante depuis 2017 mais a tendance à se stabiliser en 2021.
Nombre de repas distribués (+5% entre 2021 et 2020)



❖ BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE

chapitre	BP 2021	Réalisé 2021
011 - Charges à caractère général	15 000.00	4 434.09
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 000.00	0.00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	25 858.95	25 858.95
65 - Autres charges de gestion courante	1 193.08	0.00
66 - Charges financières	4 462.97	3 457.84
67 - Charges exceptionnelles	15 617.39	0.00
Total Dépenses fonctionnement	64 132.39	33 750.88
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	2 625.13	2 625.13
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	6 997.26	6 997.26
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	54 500.00	53 309.59
75 - Autres produits de gestion courante	10.00	0.63
Total Recettes fonctionnement	64 132.39	60 307.48
020 - Dépenses imprévues (investissement)	1 000.00	0.00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	6 997.26	6 997.26
16 - Emprunts et dettes assimilées	12 454.00	12 453.20
21 - Immobilisations corporelles	30 245.91	6 715.00
Total Dépenses investissement	50 697.17	26 165.46
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	24 838.22	24 838.22
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	25 858.95	25 858.95
Total Recettes investissement	50 697.17	25 858.95

❖ BUDGET ANNEXE ZA BOURGAIL BERAT

chapitre	BP 2021	Réalisé 2021
011 - Charges à caractère général	32 000.00	14 025.83
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	217 796.80	0.00
65 - Autres charges de gestion courante	10.00	0.17
Total Dépenses fonctionnement	249 806.80	14 026.00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	140 898.40	14 025.83
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	106 488.00	0.00
75 - Autres produits de gestion courante	2 420.40	0.00
Total Recettes fonctionnement	249 806.80	14 025.83
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	76 898.40	0.00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	140 898.40	14 025.83
Total Dépenses investissement	217 796.80	14 025.83
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	217 796.80	0.00
Total Recettes investissement	217 796.80	0.00

❖ BUDGET ANNEXE ZA BOUSSENS

Envoyé en préfecture le 17/03/2022

Reçu en préfecture le 17/03/2022

Affiché le



ID : 031-200068815-20220310-D_2022_36_7_1-DE

chapitre	BP 2021	Réalisé 2021
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	264 023.97	0.00
Total Dépenses investissement	264 023.97	0.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	264 023.97	0.00
Total Recettes investissement	264 023.97	0.00

❖ BUDGET ANNEXE ZA DESCAILLAUX

chapitre	BP 2021	Réalisé 2021
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 067 440.87	0.00
011 - Charges à caractère général	130 000.00	7 181.04
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	975 260.57	0.00
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	4 825.56	4 825.56
65 - Autres charges de gestion courante	10.00	0.21
66 - Charges financières	4 825.56	4 735.78
Total Dépenses fonctionnement	2 182 362.56	16 742.59
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	498 337.56	12 006.60
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	4 825.56	4 825.56
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	314 653.00	0.00
75 - Autres produits de gestion courante	1 364 546.44	0.00
Total Recettes fonctionnement	2 182 362.56	16 832.16
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	498 337.56	12 006.60
16 - Emprunts et dettes assimilées	26 666.68	26 666.68
Total Dépenses investissement	525 004.24	38 673.28
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 071 484.58	0.00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	975 260.57	0.00
Total Recettes investissement	2 046 745.15	0.00

❖ BUDGET ANNEXE ZA LHERM

chapitre	BP 2021	Réalisé 2021
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	61 565.37	61 565.37
011 - Charges à caractère général	520 000.00	0.00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 040 000.00	0.00
65 - Autres charges de gestion courante	10.00	0.00
Total Dépenses fonctionnement	1 621 575.37	0.00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 040 000.00	0.00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	397 800.00	0.00
74 - Dotations, subventions et participations	122 200.00	0.00
75 - Autres produits de gestion courante	61 575.37	0.18
Total Recettes fonctionnement	1 621 575.37	0.18
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 040 000.00	0.00
Total Dépenses investissement	1 040 000.00	0.00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 040 000.00	0.00
Total Recettes investissement	1 040 000.00	0.00

❖ BUDGET ANNEXE ZA MARTRES TOLOSANE

chapitre	BP 2021	Réalisé 2021
011 - Charges à caractère général	30 000.00	864.50
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	301 980.04	0.00
65 - Autres charges de gestion courante	10.00	0.00
Total Dépenses fonctionnement	331 990.04	864.50
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	4 034.93	4 034.93
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	180 990.02	864.50
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	132 162.00	0.00
75 - Autres produits de gestion courante	14 803.09	0.10
Total Recettes fonctionnement	331 990.04	864.60
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	120 990.02	120 990.02
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	180 990.02	864.50
Total Dépenses investissement	301 980.04	864.50
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	301 980.04	0.00
Total Recettes investissement	301 980.04	0.00

❖ BUDGET ANNEXE ZA SAINTE FOY DE PEYROLIERES

Envoyé en préfecture le 17/03/2022

Reçu en préfecture le 17/03/2022

Affiché le



ID : 031-200068815-20220310-D_2022_36_7_1-DE

chapitre	BP 2021	Réalisé 2021
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.48	0.48
011 - Charges à caractère général	130 000.00	2 951.00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	156 872.58	0.00
65 - Autres charges de gestion courante	10.00	0.20
Total Dépenses fonctionnement	286 883.06	2 951.20
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	286 872.58	2 951.00
75 - Autres produits de gestion courante	10.48	0.00
Total Recettes fonctionnement	286 883.06	2 951.00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	20 422.58	20 422.58
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	286 872.58	2 951.00
Total Dépenses investissement	307 295.16	2 951.00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	156 872.58	0.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	150 422.58	0.00
Total Recettes investissement	307 295.16	0.00

II. EXERCICE 2022

❖ BUDGET PRINCIPAL

2.1. Les dépenses de fonctionnement

Chap	Objet	BUDGET 2021	BUDGET 2022	Evolution 2022/2021
011	Charges à caractère général	7 301 100.34	7 823 109.00	7.15%
012	Charges de personnel	9 053 029.82	9 460 000.00	4.50%
014	Atténuations de produits	2 358 323.00	2 348 087.00	-0.43%
65	Autres charges de gestion courantes	3 503 520.35	3 616 700.00	3.23%
66	Charges financières	163 698.47	164 600.00	0.55%
67	Charges exceptionnelles	60 000.00	50 000.00	-16.67%
68	Dotations aux provisions	10 000.00	10 000.00	0.00%
042	Dotations aux amortissements	714 950.54	805 000.00	12.60%
022	Dépenses imprévues	736 446.33	100 000.00	-86.42%
023	Virement à la section d'investissement	372 400.00	1 306 075.85	250.72%
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	24 273 468.85	25 683 571.85	6%

La tendance pour 2022 est à une augmentation des dépenses de fonctionnement par rapport à 2021 (+6%) :

- ✓ Les charges générales (+ 7.15 %), dû au report des charges de 2021 (274 000 €), au transfert total de la DSP sur le chapitre, à une augmentation globale des charges notamment sur l'énergie et les ordures ménagères et au fonctionnement en année pleine des services. Sans le report, elles sont en augmentation de 3.40%.
- ✓ Les charges de personnel + 4.50%
- ✓ L'augmentation du chapitre 65 est dû au transfert des logiciels vers ce chapitre (changement de réglementation) et à l'augmentation des subventions d'équilibre des budgets annexe notamment l'OTI.

Cependant si l'on ne compte pas le virement à la section d'investissement, opération nécessaire à l'équilibre du budget qui ne se réalise pas, et les dépenses imprévues, l'augmentation du budget serait de 4.8%.

Une démarche GPEEC engagée à travers plusieurs outils

La Direction des Ressources Humaines poursuit sa démarche de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC).

Les outils mis en place au cours de l'année 2021 ont permis d'anticiper et de gérer au mieux les besoins en Ressources Humaines pour assurer et développer les activités de la commune :

- Le gestionnaire formation – recrutement a accompagné de nombreux agents dans des démarches de progression, de développement de compétences, de mobilité interne ou externe.
- La restructuration du dispositif d'évaluation professionnelle annuelle a été réfléchi de manière collective et plus précisément en groupes de travail, composés d'agents volontaires représentatifs de toutes les directions, filières et catégories, mais également avec les organisations syndicales.
- La DRH poursuit son objectif de professionnalisation des agents en élaborant un plan de formation annuel au plus proche des besoins des agents et de leur direction. Ce travail se fera de concert avec les directeurs.

En tout état de cause, l'anticipation des départs, la création d'organigrammes cibles, l'accompagnement des agents dans leur carrière et leur mobilité, la transformation d'emplois en fonction des besoins de la Communauté de communes ainsi que la recherche de nouvelles organisations de travail sont autant de leviers de gestion qui sont toujours développés sur la période 2021/2022.

PROSPECTIVE RH 2022

La communauté de communes est en mesure de maîtriser sereinement sa masse salariale en reconduisant les actions menées les années précédentes tout en appliquant une politique clairvoyante de gestion des effectifs et des compétences.

2.2.1. Actions subies résultant de décisions d'organes étatiques

La revalorisation de la carrière des fonctionnaires de catégorie C : au 1^{er} janvier 2022, sont modifiés le nombre d'échelons et la durée de certains échelons des grades de divers cadres d'emplois de la fonction publique territoriale classés dans les échelles de rémunération C1 et C2 et pour le grade d'agent de maîtrise. Les fonctionnaires de catégorie C se verront également attribuer une bonification d'ancienneté exceptionnelle d'une année pour l'année 2022. Parallèlement, les grilles indiciaires afférentes aux échelles de rémunération C1, C2 et C3 sont revalorisées, comme celles des agents de maîtrise.

Réforme de la catégorie C**60 000,00 €**

Instauration d'une taxe d'apprentissage via la cotisation auprès du CNFPT

Taxe d'apprentissage**5 000,00 €**

L'application de la loi de transformation de la fonction publique et de ses décrets (indemnité de fin de contrat, formations obligatoires supplémentaires, rupture conventionnelle, non application du jour de carence pour les arrêts maladie ordinaire dus à la grossesse et à la Covid 19...) continuent à impacter la masse salariale

Coût GVT (0.5%)**35 000,00 €**

2.2.2. Actions choisies par la communauté de communes

- La mise en œuvre de la redevance incitative
- La reconduction du recrutement de contrat aidés et apprentis afin de favoriser l'embauche de personnes les plus précaires
- Le taux d'encadrement dérogatoire, accordé lors de la signature du PEDT, limité à la pause méridienne
- La mise en œuvre de projets stratégiques sur le territoire (numérique, Petite Ville de Demain, mobilité, environnement), financés en grande partie par des aides de l'Etat

2.2.3. Actions ayant pour objectif de stabiliser la masse salariale

- La poursuite de la politique de RH d'intégration au sein des services, de personnes en situation de handicap (stage, apprentissage, recrutement) :
 - Déclaration à la DRH, d'agents déjà en poste, de leur reconnaissance RQTH
 - Accompagnement individualisé d'agents dans leur démarche de reconnaissance RQTH
- L'étude systématique des demandes de remplacement d'absences temporaires ainsi qu'une vigilance quant aux recours de renforts saisonniers.
- L'étude systématique des demandes de remplacement des départs (retraite, mutations, fins de contrat).
- La poursuite de la mensualisation des agents occupant des postes permanents permettant, d'une part, d'éviter de générer de la précarité et de stabiliser les équipes et, d'autre part, de gérer les surcoûts liés aux congés payés (aides à domicile, animateurs, ripeurs).
- Un suivi mensuel de l'exécution budgétaire avec analyse de la DRH, de la directrice des Finances et de la direction des services.

2.2.4. Nouvelles actions à conduire pour maîtriser le budget RH

- La poursuite de la professionnalisation des agents
- La poursuite de la stratégie RH « Qualité de vie au travail / Performance » et la lutte contre l'absentéisme
- La communication et le suivi des indicateurs RH

2.2.5. Les actions impactantes en 2022

	ACTIONS	BP 2022
	Création postes (contrats projets, créations en cours d'année) et effet report des décisions 2021 (essentiellement en contrats d'apprentissage et contrats aidés)	166 000,00 €
	Redevance incitative	58 000,00 €
	Budget remplacement	80 000,00 €
	Assurance	125 000,00 €
TOTAL		429 000,00 €

2.2.6. En partie maîtrisée par des recettes

ACTIONS	BP 2022
Stabilisation et suivi des remplacements d'agents absents	100 000.00 € (contrat d'assurance)
Conseillère numérique	25 000.00 €
Chargé de projet « Petite ville de demain » Etat et participation des communes	51 000.00 €
Volontaire territorial en administration (VTA)	15 000.00
Ouverture de la maison France Services de Cazères (projet global)	30 000.00 €
Mise en œuvre de la redevance incitative (projet global)	340 000.00
Créations de poste majoritairement en contrats aidés	75 000.00 €
TOTAL	636 000.00 €

2.3. Les recettes de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 17/03/2022

Reçu en préfecture le 17/03/2022

Affiché le



ID : 031-200068815-20220310-D_2022_36_7_1-DE

Chap	Objet	BUDGET 2021	BUDGET 2022	Evolution 2022/2021
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	3 494 838.64	3 970 398.85	13.61%
013	Atténuations de charges	100 000.00	150 000.00	50.00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 243.35	9 165.00	-76.65%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 013 010.00	994 900.00	-1.79%
73	Impôts et taxes	15 266 938.00	15 030 162.00	-1.55%
74	Dotations, subventions et participations	4 302 201.43	5 515 946.00	28.21%
75	Autres produits de gestion courante	36 737.43	3 000.00	-91.83%
77	Produits exceptionnels	10 500.00	0.00	-100.00%
78	Reprises sur amortissements et provisions	10 000.00	10 000.00	0.00%
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	24 273 468.85	25 683 571.85	5.81%

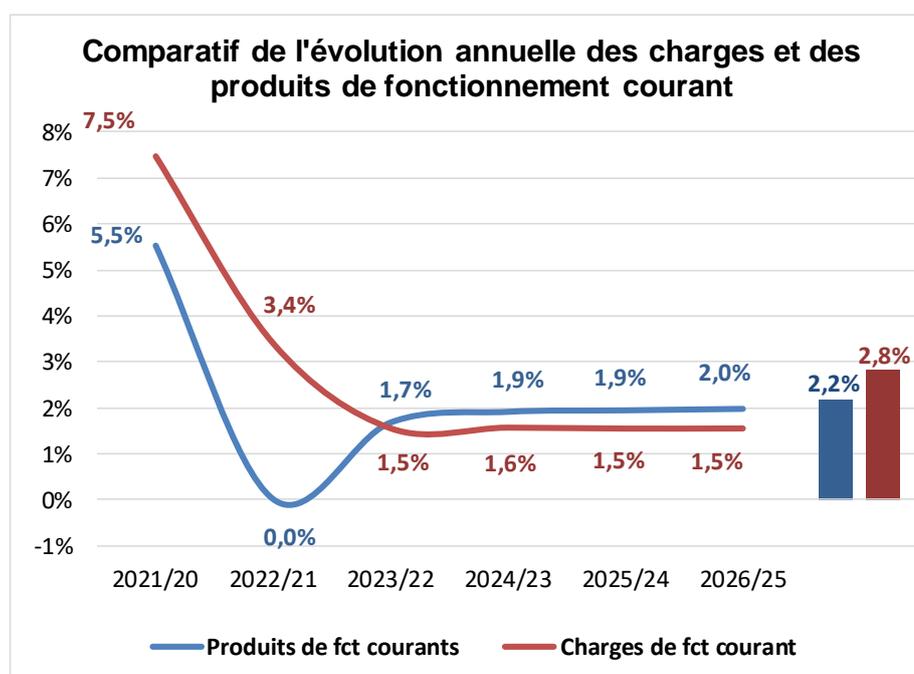
Les recettes fiscales n'ayant pas encore été notifiées, les montants 2021 ont été reportés.

La commission Finances au vu de la prospective financière réalisée par Haute-Garonne ingénierie (cf. extrait ci-dessous) propose l'augmentation de 0.5% du taux de foncier bâti (passant de 1.19% à 1.69%) ce qui engendrerait une recette d'environ 150 000 € par an.

Zoom prospective financière HGI

Une prospective financière a été demandée à Haute Garonne Ingénierie pour la période du mandat 2022/2026.

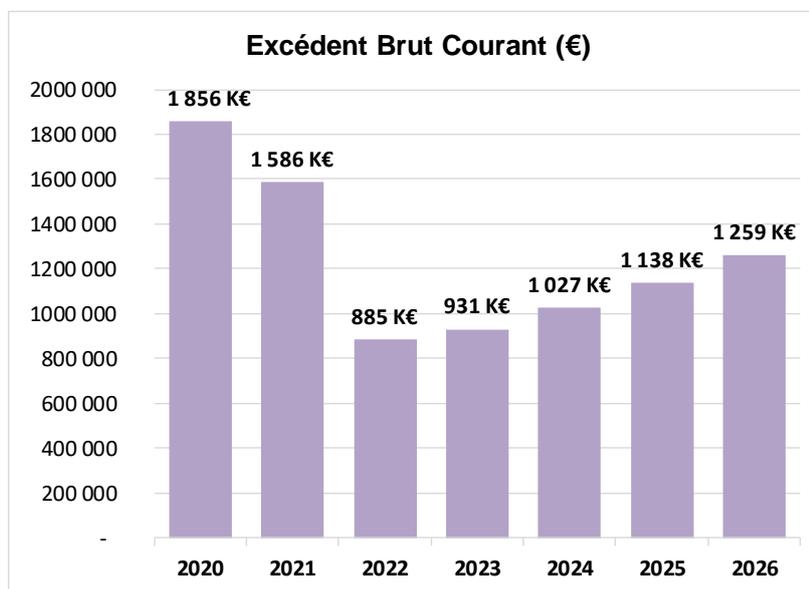
Cette prospective a fait apparaître un besoin de financement des dépenses pour consolider l'épargne nette (solde obtenu au terme des opérations de fonctionnement après couverture, par les recettes d'exploitation, des charges de même nature élargies au capital de la dette ancienne et nouvelle) et ainsi financer les investissements proposés pour le plan pluriannuel d'investissement.



L'exercice 2021 est marqué par une croissance plus forte des charges produits (+5,5%) comparé à 2020. Cette tendance selon la prospective aurait tendance à se reproduire l'année suivante, avant de s'inverser avec la projection d'une évolution légèrement supérieure des recettes (environ +2%) contre +1,5% pour les dépenses sur la fin du mandat.

Compte tenu de ces hypothèses, on observe sur la prospective une progression moyenne annuelle des charges de fonctionnement courant (*hors opérations exceptionnelles et charges financières*) légèrement plus dynamique (+2,8%) que celle des produits de même nature (+2,2%).

L'excédent brut courant (EBC) est égal à la différence entre les produits de fonctionnement courant et les charges de même nature.



Après une dégradation de l'EBC en 2021 qui devrait se poursuivre très fortement en 2022 ; en 2023 il remonterait au vu de la maîtrise des dépenses courantes et de l'accroissement des recettes selon les hypothèses prises.

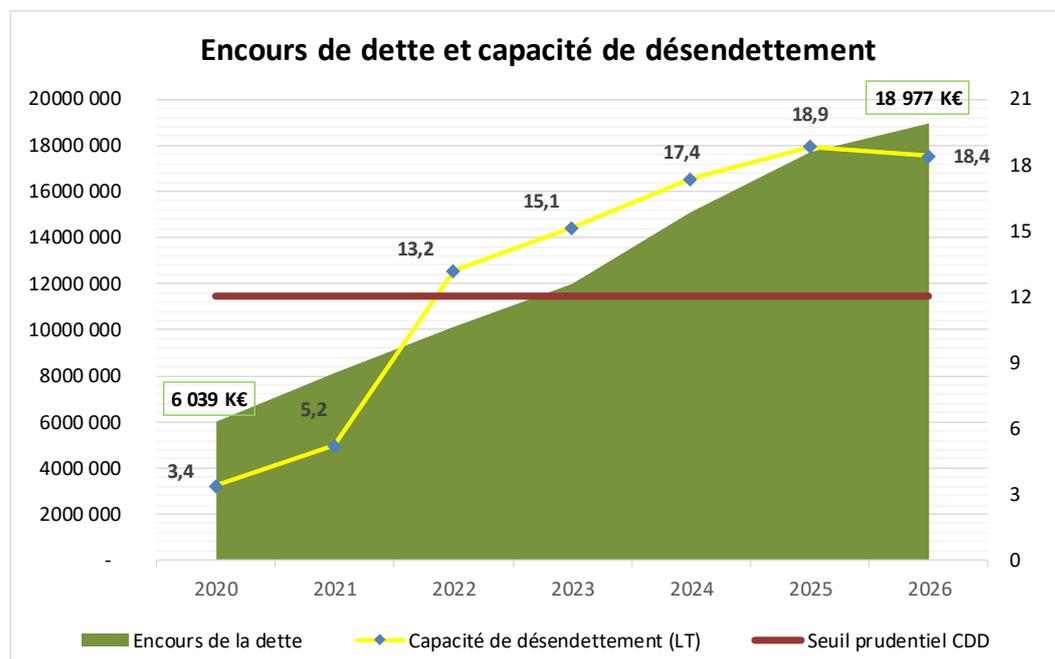
Pour autant, l'érosion de l'EBC observée sur la prospective ne permettrait plus d'assurer la couverture d'une annuité de la dette, qui progresse sous l'impact des nouveaux emprunts nécessaires, tous les ans, pour le financement des investissements programmés.

Affaibli dès 2022, **l'épargne nette** devient déficitaire privant ainsi la communauté de communes de toute capacité à dégager, annuellement, un autofinancement pour les futurs investissements.

Scénario de référence	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produits de fct courant	21 125 403	22 294 392	22 296 291	22 670 598	23 104 032	23 553 245	24 019 729
- Charges de fct courant	19 269 753	20 708 858	21 410 865	21 739 963	22 077 366	22 415 505	22 759 486
= Excédent Brut Courant (EBC)	1 855 650	1 585 535	885 426	930 635	1 026 665	1 137 740	1 259 243
+ Solde exceptionnel large	99 253	132 420	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000
= Epargne de Gestion (EdG)	1 954 903	1 717 955	920 426	965 635	1 061 665	1 172 740	1 294 243
- Intérêts de la dette	173 180	161 310	153 047	174 152	193 538	231 708	264 335
= Epargne Brute (EB)	1 781 723	1 556 645	767 378	791 483	868 128	941 032	1 029 908
- Capital de la dette	953 154	906 252	1 015 166	1 126 504	1 218 448	1 329 796	1 465 635
= Epargne Nette (EN)	828 569	650 393	- 247 788	- 335 021	- 350 320	- 388 764	- 435 727

On constate une dégradation importante de l'épargne nette atteignant un déficit de 435 727 € en 2026.

En parallèle, le recours systématique à l'emprunt pour financer les investissements dégrade considérablement les indicateurs d'endettement.

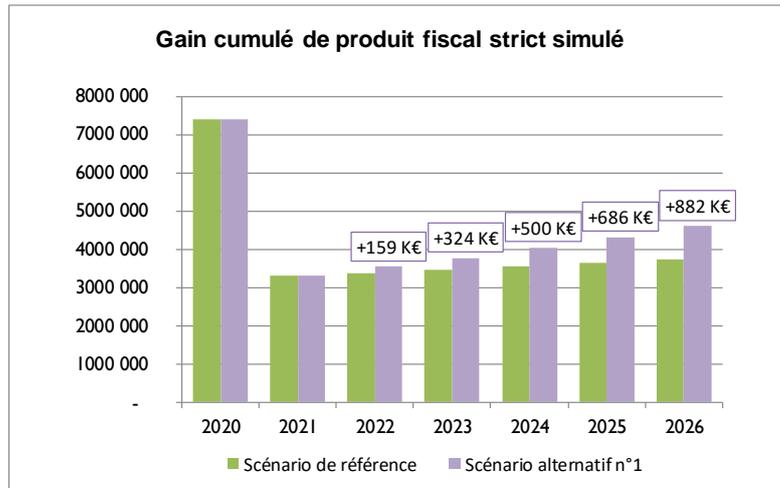


En scénario alternatif, il a été proposé de faire appel au levier fiscal pour atteindre un retour à l'équilibre.

Augmentation annuelle du taux de FB de +0,5 points dès 2022 :

Chaine de l'épargne (€)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produits de fonctionnement courant	21 125 403	22 294 392	22 455 666	23 003 125	23 621 750	24 265 579	24 935 869
- Charges de fonctionnement courant	19 269 753	20 708 860	21 410 866	21 739 964	22 077 367	22 415 506	22 759 487
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	1 855 650	1 585 533	1 044 800	1 263 161	1 544 383	1 850 073	2 176 383
+ Solde exceptionnel large	99 253	132 420	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000
= Produits exceptionnels larges	124 401	141 372	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
- Charges exceptionnelles larges	25 148	8 951	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
= EPARGNE DE GESTION (EG)	1 954 903	1 717 953	1 079 800	1 298 161	1 579 383	1 885 073	2 211 383
- Intérêts	173 180	161 310	153 047	174 152	193 538	212 208	230 679
= EPARGNE BRUTE (EB)	1 781 723	1 556 643	926 753	1 124 010	1 385 845	1 672 865	1 980 704
- Capital	953 154	906 252	1 015 166	1 126 504	1 218 448	1 273 577	1 365 327
= EPARGNE NETTE (EN)	828 569	650 391	-88 414	-2 494	167 398	399 288	615 377
EPARGNE NETTE scénario de référence	828 569	650 391	-247 788	-335 021	-350 320	-388 764	-435 727

La croissance des recettes cumulées sur la période permettrait de retrouver dès 2024 (sans atteindre tout de même le niveau de 2020).



La revalorisation du produit fiscal à travers les augmentations successives du taux de la **taxe foncière sur les propriétés bâties** entre 2022 et en 2026, assurerait un gain cumulé de fiscalité estimé 882 K€ à horizon 2026 tout en restant un des taux les plus bas de la Haute Garonne.

2.4. Dépenses d'investissement identifiées

Envoyé en préfecture le 17/03/2022

Reçu en préfecture le 17/03/2022

Affiché le



ID : 031-200068815-20220310-D_2022_36_7_1-DE

Déchèteries	Travaux d'aménagement (études)	30 000.00	30 000.00
Maison du Touch	Informatique	600.00	147 500.00
	Mobilier	10 900.00	
	Achat locaux (SIECT et SMGALT)	136 000.00	
Informatique	Matériel informatique	112 800.00	112 800.00
Matériel OM	Bacs et PAV	835 820.00	1 715 420.00
	Aménagement PAV	215 000.00	
	Système identification PAV – identifications bacs - badges	330 600.00	
	Bennes transport verre	22 000.00	
	Matériel de transport	312 000.00	
Matériel services techniques	Nacelle - tracteur	86 000.00	102 500.00
	Divers matériels	16 500.00	
Petite Enfance	Réparations diverses	70 000.00	103 700.00
	Lave-linge/sèche-linge	33 700.00	
Relais petite enfance	Aménagements divers	8 100.00	9 200.00
	Informatique et mobilier	1 100.00	
Hébergement de transition	Divers travaux	5 300.00	5 300.00
Voirie	Travaux de voirie	3 000 000.00	3 003 000.00
	Outillages	3 000.00	
Equipements culturels	Etudes salle Denis Paunéro	36 000.00	37 000.00
	Matériel technique Cœur estival	1 000.00	
Développement Economique	Participation travaux PPRT Antargaz – BASF – Lacroix	50 000.00	155 000.00
	Bâche incendie	15 000.00	
	Pose fabrication signalétique ZA	90 000.00	
Equipements sportifs stades	Local Bérat - équipements stades	65 000.00	345 054.00
	Vestiaire Ste Foy - stade Rieumes	170 554.00	
	Divers travaux	57 000.00	
	Véhicules et re-garnisseurs	52 500.00	

Aménagement numérique	Contribution Haute Garonne Numérique		
Enfance Jeunesse	Travaux ALSH Lherm	58 000.00	126 675.00
	Divers aménagements intérieurs	22 700.00	
	Informatique et mobilier	45 975.00	
Maison du Campet	Aménagements divers	25 000.00	35 000.00
	Achats matériels numériques	5 000.00	
	Mobilier Service d'aide à domicile	5 000.00	
Maison des Pyrénées	Mobilier et informatique	6 500.00	6 500.00
Equipements sportifs – gymnase	Mur d'escalade	24 000.00	46 000.00
	Verreries Rieumes + Sols	6 000.00	
	Organigramme	16 000.00	
Espace France Services	Aménagements divers	8 000.00	10 400.00
	Mobilier	2 400.00	
Communication	Informatique	1 600.00	1 600.00
Maison du Touch	Fonds de concours	50 000.00	50 000.00
PLH	Actions PLH	50 000.00	50 000.00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT 2022	6 115 149.00	
	Restes à réaliser 2021	2 941 779.74	
	TOTAL	9 056 928.74	
	Remboursement d'emprunt	1 054 747.03	
	Amortissements subventions	26 654.39	
	Dépenses imprévues	100 000.00	
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT 2022	10 238 330.16	

Un Plan Pluriannuel d'Investissement a été réalisé en 2021 sur la période 2022/2026 (cf.annexe), il doit encore faire l'objet d'une approbation.

2.5. Recettes d'investissement

Envoyé en préfecture le 17/03/2022

Reçu en préfecture le 17/03/2022

Affiché le



ID : 031-200068815-20220310-D_2022_36_7_1-DE

		BP 2022
Voirie	Département - Pool routier	700 000.00
Autres recettes	FCTVA 2020 (3 et 4 ^{ème} trimestres 2020– 2 premiers 2021)	1 349 714.38
	Affectation des résultats proposée	466 599.45
	Amortissement	805 000.00
	Excédent d'investissement reporté	484 079.10
	Virement de la section de fonctionnement	1 306 075.85
	EMPRUNT 2022	3 135 760.19
	Restes à réaliser 2021	1 991 101.19
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022	10 238 330.16

❖ BUDGET ANNEXE SERVICE D'AIDES A DOMICILE – Dépenses/Recettes

	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Observations
011 - groupe 1 : dépenses afférentes à l'exploitation	31 750.00	22 872.59	37 248.77	
012 - groupe 2 : dépenses afférentes au personnel	1 129 305.42	968 147.36	1 102 092.50	Régularisation salaire + remise à niveau des contrats
016 - groupe 3 : dépenses afférentes à la structure	32 142.00	16 403.44	69 396.00	Accompagnement réorganisation et évaluation externe
TOTAL dépenses de fonctionnement	1 193 197.42	1 007 423.39	1 208 737.27	
017- groupe 1 : produits de tarification	798 000.00	588 339.15	640 000.00	
018 - groupe 2 : autres produits relatifs à l'exploitation	392 327.51	416 287.85	568 737.27	Dont subvention équilibre 316 737.27 €
019 - groupe 3 : produits financiers	0	4.89	0	
TOTAL recettes de fonctionnement	1 190 327.51	1 004 631.89	1 208 737.27	

❖ BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME – Dépenses/Recettes

Envoyé en préfecture le 17/03/2022

Reçu en préfecture le 17/03/2022

Affiché le



ID : 031-200068815-20220310-D_2022_36_7_1-DE

	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Observations
011 – Charges à caractère générales	86 080.00	54 558.97	53 900.00	
012 – Charges de personnel	254 025.00	243 511.80	317 174.00	Saisonnier - alternant service technique
65 – Autres charges de gestion courante	4 010.00	1 645.78	8 010.00	Maintenance site
68 - amortissements			2 966.13	
022 - Dépenses imprévues	2 990.00		2 000.00	
023 – Virement à la section d'investissement	8 756.00		46 905.25	
TOTAL dépenses de fonctionnement	355 861.00	299 716.55	430 955.38	
74 – Dotations, subventions	269 853.26	282 056.45	398 462.62	Dont subvention 386 462.62 €
013 – Remboursement sur rémunération	24 200.00	14 976.81	14 000.00	
70 - produits des services		441.65	1 000.00	
75 - Autres produits de gestion courante	0.00	120.64	130.00	
002 – excédent de fonctionnement	61 807.74		17 362.76	
TOTAL recettes de fonctionnement	355 861.00	279 179.76	430 955.38	

❖ BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE – Dépenses/Recettes

	BP 2021	CA 2021	BP 2022
011 – Charges à caractère générales	15 000.00	4 434.09	14 000.00
65 – Autres charges de gestion courante	1 193.08	0.00	
66 - Charges financières	4 462.97	3 457.84	3 000.00
67 - Charges exceptionnelles	15 617.39	0.00	43 445.40
022 - Dépenses imprévues	2 000.00	0.00	2 000.00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	25 858.95	25 858.95	26 306.95
TOTAL dépenses de fonctionnement	64 132.39	33 750.88	88 752.35

002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	2 625.13	2 625.13	2 625.00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	6 997.26	6 997.26	6 997.26
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de service, marchandises	54 500.00	53 309.59	55 500.00
75 - Autres produits de gestion courante	10	0.63	5
TOTAL recettes de fonctionnement	64 132.39	62 932.61	88 752.35

❖ BUDGET ANNEXE PORTAGE DE REPAS - Dépenses/Recettes

	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Observations
Dépenses	382 243.83	383 304.25	419 870.00	Augmentation du nombre de repas + coût des repas
Recettes	382 243.83	383 299.63	419 870.00	Dont 109 870 € de subvention d'équilibre

❖ BUDGETS ANNEXES – ZONES D'ACTIVITES

ZONE D'ACTIVITES LHERM	
Etudes - Travaux d'aménagement	616 000.00
Acquisition terrain communal (2 ^{ème} tranche)	120 000.00
ZONE D'ACTIVITES SAINTE-FOY DE PEYROLIERES	
Acquisition terrain privé suite à DUP	130 000.00
ZONE D'ACTIVITES MARTRES-TOLOSANE	
Bâche incendie	15 000.00
ZONE D'ACTIVITES DESCAILLAUX – SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	
Aménagement (3 ^{ème} tranche)	60 100.00
ZONE D'ACTIVITES BERAT	
Etudes - Travaux d'aménagement	22 000.00

Envoyé en préfecture le 17/03/2022

Reçu en préfecture le 17/03/2022

Affiché le



ID : 031-200068815-20220310-D_2022_36_7_1-DE

ANNEXES



Annexe 1 – Harmonisation des taux de CFE

Schéma d'harmonisation des taux de CFE avec la durée maximale de 12 ans (à taux de CFE unique voté constant)

	Taux 2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
BOUSSENS	27,57%	28,36%	29,16%	29,96%	30,76%	31,56%	32,36%	33,15%	33,95%	34,75%	35,55%	36,35%	37,15%
CAZERES	48,94%	47,95%	46,97%	45,99%	45,01%	44,02%	43,04%	42,06%	41,08%	40,09%	39,11%	38,13%	37,15%
COULADERE	45,70%	44,98%	44,27%	43,56%	42,84%	42,13%	41,42%	40,70%	39,99%	39,28%	38,56%	37,85%	37,14%
FRANCON	37,57%	37,53%	37,50%	37,46%	37,43%	37,39%	37,36%	37,32%	37,29%	37,25%	37,22%	37,18%	37,15%
LESCUNS	20,23%	21,64%	23,05%	24,46%	25,87%	27,28%	28,69%	30,10%	31,51%	32,92%	34,33%	35,74%	37,15%
MARIGNAC-LASPEYRES	40,66%	40,36%	40,07%	39,78%	39,49%	39,19%	38,90%	38,61%	38,32%	38,02%	37,73%	37,44%	37,15%
MARTRES-TOLOSANE	42,08%	41,66%	41,25%	40,84%	40,43%	40,02%	39,61%	39,20%	38,79%	38,38%	37,97%	37,56%	37,15%
MAURAN	43,04%	42,54%	42,05%	41,56%	41,07%	40,58%	40,09%	39,60%	39,11%	38,62%	38,13%	37,64%	37,15%
MONDAVEZAN	34,95%	35,13%	35,31%	35,50%	35,68%	35,86%	36,05%	36,23%	36,41%	36,60%	36,78%	36,96%	37,15%
MONTBERAUD	38,18%	38,09%	38,00%	37,92%	37,83%	37,75%	37,66%	37,57%	37,49%	37,40%	37,32%	37,23%	37,15%
MONTCLAR-DE-COMMINGES	20,30%	21,70%	23,10%	24,51%	25,91%	27,32%	28,72%	30,12%	31,53%	32,93%	34,34%	35,74%	37,15%
PALAMINY	40,58%	40,29%	40,00%	39,72%	39,43%	39,15%	38,86%	38,57%	38,29%	38,00%	37,72%	37,43%	37,15%
PLAGNE	30,20%	30,77%	31,35%	31,93%	32,51%	33,09%	33,67%	34,25%	34,83%	35,41%	35,99%	36,57%	37,15%
PLAN	40,44%	40,16%	39,89%	39,61%	39,34%	39,06%	38,79%	38,52%	38,24%	37,97%	37,69%	37,42%	37,15%
SAINT-MICHEL	30,60%	31,14%	31,69%	32,23%	32,78%	33,32%	33,87%	34,42%	34,96%	35,51%	36,05%	36,60%	37,15%
SANA	27,46%	28,26%	29,07%	29,88%	30,69%	31,49%	32,30%	33,11%	33,92%	34,72%	35,53%	36,34%	37,15%
BEAUFORT	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
BERAT	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
CAMBERNARD	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
FORGUES	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
LABASTIDE-CLERMONT	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
LAHAGE	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
LAUTIGNAC	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
LHERM	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
MONES	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
MONTASTRUC-SAVES	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
MONTGRAS	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
PIN-MURELET	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
PLAGNOLE	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
POUCHARRAMET	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
RIEUMES	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
SAJAS	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
SAVERES	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
CASTELNAU-PICAMPEAU	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
CASTIES-LABRANDE	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
FOUSSERET	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
FUSTIGNAC	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
GRATENS	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
LUSSAN-ADEILHAC	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
MARIGNAC-LASCLARES	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
MONTÉGUT-BOURJAC	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
MONTOUSSIN	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
POLASTRON	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
POUY-DE-TOUGES	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
SAINT-ARAILLE	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
SENARENS	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
Taux moyen pondéré	37,15%												
<i>Variation annuelle du taux (en points d'imposition)</i>		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-0,01%
Taux CFE unique voté		37,15%											

Annexe 2 – PPI

Envoyé en préfecture le 17/03/2022
 Reçu en préfecture le 17/03/2022
 Affiché le 
 ID : 031-200068815-20220310-D_2022_36_7_1-DE

Compétences	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL	Subventions	FCTVA	Reste à charge	Frais fonct.
Culture	36 000	759 600	152 040	0	0	947 640	538 688	155 451	253 501	154 350
Enfance J.	104 116	345 600	19 200	13 200	15 000	497 116	235 880	81 547	179 689	960
Petite E.	55 800	125 000	195 000	30 000	30 000	435 800	243 287	71 489	121 024	13 000
Tourisme	110 100	47 000	41 000	22 000	22 000	242 100	132 480	39 714	69 906	10 525
Habitat	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	1 250 000			1 250 000	
F. de concours	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 500 000			1 500 000	
Action sociale	152 400	444 000	564 000	60 000	480 000	1 700 400	1 042 534	278 934	378 932	170 980
Voirie	3 000 000	2 700 000	2 700 000	3 000 000	2 700 000	14 100 000	6 450 000	2 312 964	5 337 036	
Déchets	1 884 420	1 726 420	2 270 170	1 970 020	920 020	8 771 050	539 657	1 438 803	6 792 590	166 275
Eq. sportifs	214 500	168 000	455 000	120 000	205 000	1 162 500	264 965	190 697	706 839	8 300
Services tech.	142 000	14 000	12 000	5 000	5 000	178 000	0	29 199	148 801	
Bâtiments	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	750 000	150 000	123 030	476 970	
TOTAL	6 399 336	7 029 620	7 108 410	5 920 220	5 077 020	31 534 606	9 597 491	4 721 827	17 215 288	524 390
REPORT	2 941 779						857 160	215 877	242 963	
TOTAL	9 341 115						10 454 651	4 937 704	17 458 251	
PROS. ATD 2022/2026	8 653 500	7 144 120	7 108 410	5 920 220	5 077 020	33 903 270	11 595 492	5 088 620	17 219 158	